

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la
Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice
et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

4 JUILLET 2023

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 4 JUILLET 2023 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)	4
1.1	Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Aide à la jeunesse: nouveaux mouvements de grève»	4
1.2	Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Grève des services d'aide à la jeunesse (SAJ) et de la protection de la jeunesse (SPJ)»	4
1.3	Question de M. John Beugnies, intitulée «SOS de l'aide à la jeunesse»	4
1.4	Question de M. Sadik Köksal, intitulée «SOS Villages d'enfants en pleine introspection après un rapport dénonçant des violences sexuelles».....	9
1.5	Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Activités de SOS Viol» .	11
1.6	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Fusion des fédérations chargée du handisport»	14
1.7	Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Rapprochement des fédérations de handisport»	14
1.8	Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Fusion de la Ligue handisport francophone avec la Fédération multisports adaptés et la Formation omnisports adaptés».....	14
1.9	Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Respect des droits sociaux et des engagements climatiques dans le cadre de l'organisation de la Coupe du monde féminine de football 2027».	17
1.10	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Soutien au motocross».....	19
1.11	Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Blessures traumatiques cérébrales dans le sport».....	21
1.12	Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Sécurité lors des compétitions de cyclisme»	23
1.13	Question de Mme Fatima Ahallouch, intitulée «Faux professeurs de natation».....	24
1.14	Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Apprentissage de la natation – les jeunes nagent moins bien qu'avant»	24

1.15	Question de M. John Beugnies, intitulée «Victoire des Belgians Cats, promotion du basket-ball et du sport de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles»	27
1.16	Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Les Belgian Cats au bout de leur rêve»	27
1.17	Question de M. François Desquesnes, intitulée «Double temps plein des enseignants détachés dans l’enseignement supérieur»	30
1.18	Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Rapport du comité d’experts sur les violences de genre à l’Université catholique de Louvain (UCLouvain)»	33
1.19	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Rapport sur le harcèlement et les violences de genre à l’UCLouvain»	33
1.20	Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Nouveau certificat en philosophies de la santé mentale»	39
1.21	Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Intégration de la question climatique dans la formation initiale des enseignants» ..	40
1.22	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Formation des jeunes enseignants et enseignantes à la problématique du harcèlement scolaire»	40
1.23	Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Organisation de la formation visant l’octroi du barème 501 aux enseignants de l’enseignement secondaire à horaire réduit (ESAHR) ayant un master»	44
1.24	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Accompagnement des étudiantes souffrant d’endométriose»	45

2 Ordre des travaux

47

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 12h10.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Aide à la jeunesse: nouveaux mouvements de grève»

1.2 Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Grève des services d’aide à la jeunesse (SAJ) et de la protection de la jeunesse (SPJ)»

1.3 Question de M. John Beugnies, intitulée «SOS de l’aide à la jeunesse»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Sadik Köksal (MR). – Le 22 juin dernier, le service d’aide à la jeunesse (SAJ) de Namur, composé de 39 personnes, a décidé de se mettre en grève. Cette action, menée et coordonnée avec l’ensemble des SAJ de la Fédération Wallonie-Bruxelles, faisait suite aux grèves menées en avril, durant lesquelles les SAJ et les services de la protection de la jeunesse (SPJ) de la région liégeoise avaient débrayé, comme ceux de Charleroi une semaine auparavant. Le secteur dénonce la surcharge de travail liée, notamment, aux nombreux départs et absences dans les services et aux difficultés à recruter du personnel, faute de candidats.

Madame la Ministre, où en sont les contacts avec le secteur et le cabinet du ministre Daerden? Où en est la réflexion annoncée par ce dernier concernant la procédure de remplacement permettant d’assurer la continuité des services? À ce jour, les SAJ et SPJ suivent un système de remplacement visant à compenser toute absence temporaire pour une durée maximale de six mois.

M. Mourad Sahli (PS). – En mars dernier, les syndicats de l’aide à la jeunesse ont déposé un cahier de doléances auprès du gouvernement. C’était une sorte de cri de désespoir, visant à rappeler les difficultés rencontrées par le secteur: les problèmes concernant le personnel, le manque de places d’accueil – décrié depuis plusieurs années déjà – ou encore le manque d’infrastructures.

Une rencontre était prévue en mai dernier, mais rien d’autre n’a été inscrit à l’agenda par la suite. Le 22 juin dernier, la sanction syndicale est tombée: un débrayage dans l’ensemble des services.

Le nœud de cette crise de confiance repose sur le manque de places pour les enfants en difficulté. Les agents des SAJ et SPJ sont forcés de donner la priorité à certains cas très urgents, laissant d'autres enfants dans des situations difficiles. Ces choix les frustrant et les amènent à se questionner sur le sens de leur travail. L'intention des syndicats est ferme: la grève durera tant que des réponses ne sont pas trouvées.

Madame la Ministre, face à cette grève, quelle est votre réaction? Avez-vous rétabli le dialogue avec les représentants syndicaux et avancé sur des pistes permettant de répondre à ces revendications liées au manque de places, d'effectifs et d'infrastructures?

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, je vous interpelle une fois de plus sur la situation du secteur de l'aide à la jeunesse. De nouveau, les syndicats ont formulé dans un communiqué de presse les trois grandes difficultés auxquelles le secteur fait face: le manque de personnel, de matériel et de places d'accueil.

Ils rappellent également que la structure ne tient aujourd'hui que grâce au dévouement et à la passion du personnel. Or, ce dévouement a un coût: la maltraitance d'un personnel noyé sous les dossiers, prenant sur lui une charge de travail bien trop importante. En conséquence, le taux d'absence augmente et affecte ceux qui tiennent le coup.

Aujourd'hui, les travailleurs de l'aide à la jeunesse n'en peuvent plus. Ils souffrent de la surcharge de travail. Au SAJ de Mons, les agents doivent suivre 80 dossiers, alors que la norme est de 47 dossiers par agent.

Ils souffrent également du manque de reconnaissance. Ils ont la sensation de ne pas être entendus et estiment que les difficultés de leur métier ne sont pas considérées. Pourtant, ils prennent en charge des situations parfois extrêmement compliquées et travaillent avec des jeunes dont certains sont au bord du gouffre. Aujourd'hui, votre gouvernement balaie leurs demandes et leurs revendications légitimes.

Ils souffrent enfin de ne pas pouvoir prendre correctement en charge les jeunes en difficulté qu'ils voient défiler, faute de temps ou de places d'accueil en suffisance. Alors qu'ils connaissent bien les difficultés de certains jeunes, ils doivent pourtant refuser de les aider. Pour en avoir discuté avec certains, je peux vous dire que cela leur brise le cœur.

Madame la Ministre, la dernière fois que je vous ai interrogée sur ce sujet, vous m'avez répondu que cette situation appelait une réponse multidimensionnelle. Vous avez ainsi parlé de places d'accueil supplémentaires, de la prévention – notamment grâce au renforcement des acteurs de première ligne comme les psychologues et psychiatres–, de la stabilisation des équipes sociales des SAJ et des SPJ, et, enfin, de la formation du personnel.

J'aimerais aujourd'hui avoir des détails sur les réponses concrètes que vous et votre gouvernement apportez – ou allez apporter – pour venir en aide au secteur.

Avez-vous pris connaissance des actions annoncées par le front commun syndical de l'aide à la jeunesse? Avez-vous lu le cahier de doléances du secteur? Dans l'affirmative, quelles réponses y donnez-vous? Allez-vous rencontrer les représentants syndicaux du secteur?

Des initiatives visant à renforcer les équipes de première ligne ont-elles été prises? Des dispositifs de prévention destinés aux jeunes ont-ils été mis en œuvre par votre gouvernement?

Avez-vous discuté avec vos collègues ministres pour attirer l'attention sur la nécessité, dans les compétences qui sont les leurs, d'instaurer des dispositifs de prévention destinés aux jeunes? Que fait votre gouvernement pour stabiliser les équipes des SAJ et des SPJ?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Messieurs les Députés, vous m'interrogez légitimement sur les grèves en cours dans les SAJ et les SPJ.

J'ai pris connaissance des demandes du secteur et j'ai rencontré à plusieurs reprises ses représentants, à savoir le collectif bruxellois, le collectif liégeois ou les syndicats. Mon administration poursuit les échanges avec eux.

Vous rappelez, chacun avec vos mots et beaucoup de justesse, les difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs du secteur ainsi que les jeunes et leurs familles. Ces difficultés sont réelles – personne n'en disconvient – malgré les efforts considérables faits par la Fédération Wallonie-Bruxelles, particulièrement ces cinq dernières années, tant par mon prédécesseur que par l'actuel gouvernement. Nous avons investi 52 millions d'euros, de façon structurelle, dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Néanmoins, nous continuons de constater que les besoins et les demandes dépassent l'offre proposée.

Comme je l'ai dit ici et dans d'autres cénacles, si nous laissons le secteur de l'aide à la jeunesse seul à devoir résoudre toutes les difficultés sociales, familiales et psychologiques répercutées sur les enfants et si la prévention ne devient pas une cause d'intérêt général et national, l'aide à la jeunesse sera perpétuellement confrontée aux mêmes difficultés. Ces dernières génèrent souffrance et frustration tant pour les familles et les enfants que pour les membres du personnel de l'aide à la jeunesse.

Pour revenir à la situation actuelle, après différentes assemblées générales, les organisations syndicales ont en effet porté un cahier de revendications à ma connaissance ainsi qu'à celle de mon administration. En vue d'apporter une réponse

aux difficultés, un plan d'action et une feuille de route ont été établis en collaboration avec l'ensemble des services concernés au sein de mon administration. Le plan d'action a ensuite été présenté aux organisations syndicales, qui ont pu donner leur avis, lors du comité de concertation de base (CoCoBa) qui s'est déroulé le 1^{er} juin dernier. Ce plan d'action multidimensionnel porte tant sur le recrutement que sur la formation, la sécurité, le bien-être ou l'infrastructure. Il a été porté à la connaissance de mon cabinet lors d'une réunion qui s'est tenue en présence de mon administration, des organisations syndicales et du ministre du Budget Frédéric Daerden le 12 juin dernier. Ce dernier est compétent pour toutes les demandes ayant trait au remplacement ou au recrutement.

L'administration travaille déjà sur la formation des agents et leur sécurité. Le renforcement des normes d'encadrement est un processus progressif qui nécessitera un supplément budgétaire. Une réflexion à ce sujet est en cours, et je ferai une demande en ce sens dans le cadre du conclave budgétaire. Je travaille sur plusieurs pistes.

La première consiste à recruter des agents supplémentaires pour tendre vers les normes réalistes de fonctionnement prévues dans le cadre du protocole n° 443 du 14 mai 2014 – je rappelle qu'il s'agit d'un engagement issu d'une législature précédente.

La deuxième concerne la recherche de moyens financiers pour augmenter le nombre de prises en charge possibles là où les besoins sont les plus criants selon les données fournies par l'administration. L'objectif consiste à diminuer la pression sur les délégués qui sont quotidiennement confrontés à des enfants en danger pour lesquels ils peinent à trouver une aide disponible dans des délais raisonnables. Ces éléments font déjà partie des négociations et devront faire l'objet d'un accord lors du conclave budgétaire, au plus tard. Toutefois, je maintiens bien ma volonté d'obtenir si possible un accord plus tôt.

Mon administration œuvre donc à différents niveaux pour renforcer et soutenir au mieux les SAJ et les SPJ. Toutefois, toute solution que nous pourrions proposer ne soulagera que temporairement ces services si nous ne procédons pas à un changement de paradigme pour résoudre le problème. Il est évidemment indispensable d'intervenir pour traiter les symptômes, mais il faut aussi éliminer l'origine du mal. C'est la raison pour laquelle ont déjà eu lieu deux réunions avec les ministres compétents dans les domaines de la petite enfance, de l'enseignement, du handicap, de la santé mentale et de l'intégration sociale: nous devons essayer, autant que possible, d'éviter les placements. Nous travaillons aussi sur une étude visant à objectiver les besoins et à identifier les causes de la pression accrue qui pèse actuellement sur le secteur de l'aide à la jeunesse.

Monsieur Köksal, un chantier concernant l'évaluation du Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse et sur les pistes d'amélio-

ration de ce dernier est en cours au sein de l'administration. Le travail sur l'évaluation du décret et sur le cœur du métier en général reste ma priorité. Cela passe par des réflexions sur les normes en vigueur afin de les adapter autant que possible à la réalité du terrain. C'est dans ce but que des modifications ont été apportées au Code.

J'ai également eu l'occasion de l'aborder précédemment: l'avant-projet de décret modifiant diverses dispositions en aide à la jeunesse a été adopté en première lecture par le gouvernement le 22 décembre 2022. Il a fait l'objet de très larges concertations. Des échanges sont intervenus pour analyser l'avis qui a été rendu. Nous avons présenté les modifications décrétales à votre Parlement ce matin. Un deuxième train de modifications est donc en cours et il sera prochainement soumis au gouvernement.

J'espère avoir fait de façon exhaustive le tour de la question des chantiers sur lesquels nous travaillons pour tenter de répondre aux attentes légitimes du secteur de l'aide à la jeunesse.

M. Sadik Köksal (MR). – Madame la Ministre, je suis heureux d'entendre que des contacts ont eu lieu entre vous, votre cabinet et les représentants syndicaux, que vous avez établi une feuille de route et prévu de renforcer les normes d'encadrement. Je note que le point sera à l'ordre du jour du prochain conclave budgétaire, c'est positif.

Nous attendons également les résultats de l'étude que vous avez lancée. J'espère qu'ils nous permettront de mieux objectiver les besoins et d'améliorer les politiques des SAJ, qui doivent rester le dernier filet de sécurité pour les enfants et leur famille. Un travail transversal est déjà mené.

Nous espérons que l'appel à l'unité nationale aboutisse au développement de nouvelles politiques permettant de travailler en amont et d'éviter ainsi de devoir recourir au placement, à la fois pour les enfants et leurs familles.

M. Mourad Sahli (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. En effet, des moyens supplémentaires ont été débloqués: 52 millions d'euros depuis le début de la législature. Toutefois, le nombre de demandes de prise en charge augmente et celles-ci se compliquent. S'ajoutent à cela la problématique de la santé mentale et le mal-être croissant dans la société. Les personnels sont donc en sous-effectif.

J'ai bien noté les diverses initiatives qui ont été lancées; elles sont d'importance. Cependant, nous sommes à la veille des congés parlementaires et des solutions doivent être trouvées rapidement, car il serait regrettable que cette grève perde. Nous sommes à vos côtés pour essayer de dégager des solutions, mais il ne faudrait pas se contenter de réflexions, auquel cas nous serions face à un problème.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, j’ai noté que vous et M. Daerden avez rencontré récemment les syndicats. Que le dialogue se poursuive est une bonne nouvelle. Cependant, les retours que nous avons eus des syndicats jusqu’à présent ne sont pas très positifs. Les difficultés sont profondes, il y a une véritable pénurie de personnel et un réel manque de moyens. J’entends votre engagement de prendre ces difficultés en compte lors du prochain conclave budgétaire, mais il serait de bon ton de faire certains gestes concrets maintenant: les promesses ne permettront pas d’éviter les burn-out aujourd’hui.

En outre, les services doivent avoir les moyens pour se procurer le matériel dont ils ont besoin. Un acteur du terrain m’expliquait récemment que, dans l’un des services, le budget était tellement serré qu’il manquait de langes pour les enfants en bas âge. C’est une situation inacceptable.

Madame la Ministre, vous avez mentionné l’organisation de tables rondes avec les autres ministres afin de mettre en œuvre des solutions plus larges pour nos jeunes en difficulté. J’espère que l’effet néfaste de la précarisation et du manque de perspectives auxquelles sont confrontées de plus en plus de familles populaires sera abordé à cette occasion. Les difficultés des jeunes et le fait qu’ils atterrissent, de plus en plus, dans les mains de l’aide à la jeunesse révèlent un dysfonctionnement plus large de la société. Il convient de rompre avec un certain nombre de politiques antisociales et de soutenir les familles et les travailleurs.

1.4 Question de M. Sadik Köksal, intitulée «SOS Villages d’enfants en pleine introspection après un rapport dénonçant des violences sexuelles»

M. Sadik Köksal (MR). – Fondée en 1949 en Autriche afin de venir en aide aux orphelins et enfants qui ne bénéficient pas d’une prise en charge adéquate par leur famille, l’ONG SOS Villages d’Enfants aurait soutenu 2,5 millions d’enfants et de membres de leur famille dans 137 pays et territoires différents en 2022, ce qui en ferait la plus grande organisation mondiale de ce genre. En Belgique, l’ONG travaille sur neuf projets d’envergure.

À son arrivée en 2021 à la tête de l’ONG, la responsable scandinave Ingrid Johansen a entrepris une démarche d’introspection en confiant un audit indépendant à une équipe dirigée par Willy Mutunga, ancien président de la Cour suprême du Kenya. L’audit visait à faire la lumière sur une série de cas de maltraitance apparus dans l’ONG. D’après cet audit, bon nombre d’affaires de violences sexuelles et de corruption auraient été étouffées depuis les années 1980 au sein de l’ONG.

Composée de dix membres, la commission d’enquête chargée de l’audit a visité une dizaine de pays, consulté des milliers de documents d’archives et mené 188 entretiens avec des victimes, des anciens responsables et des membres du personnel. Le rapport d’audit de 262 pages révèle des faits accablants: étouffement de plusieurs scandales, intimidation de lanceurs d’alertes, destruction de preuves et

dissimulation d'informations aux autorités. De manière générale, le rapport déplore «une volonté de protéger l'organisation» au détriment des intérêts de l'enfant. Au-delà des cas de maltraitance, il détaille un nombre significatif de malversations, d'abus de pouvoir ou d'irrégularités dans les passations de marchés.

SOS Villages d'Enfants affiche sa volonté d'assainir son organisation. Pour ce faire, l'ONG a créé un poste de défenseur des droits, remplacé plus de la moitié des membres de la direction et renforcé les centres d'accueil.

Madame la Ministre, étant donné que les projets de l'ONG s'inscrivent dans le cadre de l'aide à la jeunesse, avez-vous été mise au courant de ce scandale? Avez-vous été rassurée par les équipes de la section belge de l'ONG? L'audit aura-t-il une incidence sur les projets menés en Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous connaissance de cas de maltraitance d'enfants ou de problèmes de malversation en lien avec l'ONG? Quel rôle jouera le nouveau défenseur des droits? Sera-t-il amené à rencontrer les pouvoirs publics concernés?

Enfin, pouvez-vous dresser un état des lieux de tous les projets que mène cette ONG subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Ses projets semblent bénéficier, sur fonds propres, d'un cadre du personnel élargi. Les fonctions sont-elles toutes occupées ou certaines sont-elles vacantes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je suis informée des résultats de l'enquête menée par une commission indépendante au sein de l'ONG *SOS Children's Village International*. Mme Hilde Boeykens, directrice de l'ASBL SOS Villages d'Enfants Belgique, en a d'ailleurs informé rapidement mon administration.

J'insiste sur le fait que les agissements dénoncés concernent exclusivement la structure internationale et que, comme nous tous, l'ASBL SOS Villages d'Enfants Belgique est profondément choquée face à la nature des abus commis à l'encontre des enfants.

L'ASBL SOS Villages d'Enfants Belgique est agréée pour mettre en œuvre deux services: d'une part, un service résidentiel général de deux sections, le Hêtre et le Cerisier, pour un total de 36 prises en charge d'enfants de 3 à 18 ans; d'autre part, un service d'accompagnement, le Sequoia, pour un total de 18 prises en charge.

Le travail de mon administration pour soutenir la transformation du modèle des «mères SOS», qui ne répondait plus aux besoins actuels, vers des services résidentiels généraux et des services d'accompagnement porte ses fruits et les échos sont aujourd'hui positifs. Mme Boeykens reste très attentive à l'évolution des services en Belgique, tant en Fédération Wallonie-Bruxelles qu'en Flandre. L'ASBL, qui est le pouvoir organisateur des services, dispose de moyens importants, entre

autres grâce à des dons, et elle augmente les normes de personnel des services, notamment pour intensifier le travail avec les parents. La culture institutionnelle se veut transparente et chaque professionnel s'est engagé à veiller à l'intégrité physique et émotionnelle des enfants pris en charge.

Même si des lacunes persistent çà et là, la commission d'enquête salue les progrès réalisés ces deux dernières années. Un service de médiation internationale est créé pour offrir un soutien individuel à toute personne qui le sollicite, pour renforcer la prise de conscience en matière de protection de l'enfant.

Je resterai naturellement très attentive à l'évolution de ce dossier.

M. Sadik Köksal (MR). – Madame la Ministre, je suis heureux de savoir que la situation est différente pour SOS Villages d'Enfants au niveau international et au niveau belge. Je me réjouis que votre administration entretienne des contacts réguliers avec l'ONG. Cette dernière joue un rôle essentiel au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pourquoi il faut continuer à la soutenir.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 12h30 et reprise à 14h05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

1.5 Question de M. Sadik Köksal, intitulée «Activités de SOS Viol»

M. Sadik Köksal (MR). – Madame la Ministre, les situations de stress post-traumatique et de refoulement engendrées par les violences et agressions sexuelles agissent comme un poison insidieux. Les souvenirs de l'agression peuvent prendre de court, à tout moment et en tout lieu. Se reconstruire peut prendre toute une vie et il arrive qu'une thérapie ne suffise pas, pour autant d'ailleurs que la victime ait les moyens d'en suivre une. Selon une étude de la Fondation française Jean Jaurès, réalisée en 2018, 38 % des femmes victimes d'un viol ont déjà sérieusement envisagé de se suicider, contre 22 % en moyenne des femmes non victimes. L'écart est significatif et alarmant, puisque le chiffre passe presque du simple au double. Se faire aider est donc vital et la possibilité de parler à des professionnels par des tchats ou des lignes d'écoute est une réponse importante de première ligne, gratuite, concrète et efficace.

Je suis content que la Fédération Wallonie-Bruxelles ait augmenté son soutien à la ligne d'écoute de SOS Viol dès 2020. Depuis 2022, il est de 135 000 euros, dont 70 000 euros proviennent du budget alloué aux droits des femmes et 65 000 euros de celui des maisons de justice. Ces montants sont uniquement consacrés au financement du fonctionnement de la ligne d'écoute. Le chat est, quant à lui, subventionné par le budget des maisons de justice, pour un montant de 80 000 euros.

L'ASBL SOS Viol bénéficie également d'une subvention de près de 265 000 euros dans le cadre de l'agrément que vous lui avez octroyé en tant que service d'aide aux victimes. La convention qui lie la Fédération Wallonie-Bruxelles et cette association couvre encore l'année 2023. Son renouvellement doit être discuté par votre cabinet et celui de la ministre Linard. À ce jour, SOS Viol n'est pas en mesure de communiquer le coût qu'engendrerait l'extension des plages horaires d'écoute, si ce service était rendu accessible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

SOS Viol a-t-il estimé, depuis l'an passé, le coût engendré par un élargissement des plages horaires d'écoute? Combien de personnes travaillent à SOS Viol? Hormis la ligne d'écoute, quelles sont les autres activités de cette association? Est-elle amenée à former d'autres personnes? Dans quelle mesure SOS Viol collabore-t-elle avec Safe.brussels qui soutient l'association? Hormis la commune de Saint-Gilles, dans laquelle SOS Viol a ses quartiers, l'ASBL est-elle amenée à travailler sur des projets dans d'autres communes? Les appels sont-ils limités à un certain nombre de minutes? Que se passe-t-il si le personnel n'est pas capable de répondre à toutes les demandes durant une soirée?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Tout d'abord, Monsieur le Député, j'attire votre attention sur le fait que la subvention octroyée à SOS Viol dans le cadre de son agrément s'élève cette année à près de 295 000 euros. Par ailleurs, les subventions servant à assurer le fonctionnement de la ligne d'écoute et du tchat s'élèvent respectivement à 50 000 euros et à 80 000 euros. Actuellement octroyés à des projets particuliers, ces montants devraient être intégrés dans la subvention structurelle du service dès 2024, ce qui garantirait la pérennisation des deux dispositifs.

La ligne téléphonique de SOS Viol, dont le numéro est le 0800 98 100, est actuellement accessible du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. D'après les informations dont dispose mon administration, les appels ne débordent pas des horaires assurés par la permanence. Il n'est pas certain qu'un éventuel élargissement, avec les coûts opérationnels dérivés qu'il engendrerait, à savoir la recherche de profils spécialisés disponibles en horaire décalé, la formation, etc., soit entièrement justifié. À ce stade, nous n'avons pas encore évalué le coût d'un éventuel élargissement des plages horaires.

Cependant, pour les intervenants, il importe de maintenir une forme de cohérence et de pertinence par rapport à l'offre de services générale de SOS Viol qui inclut également un tchat. En 2022, le tchat a accueilli 443 conversations. Il est accessible deux soirs par semaine, le lundi et le vendredi entre 17h00 et 21h00 ainsi que le mercredi de 14h00 à 18h00. Nous réfléchissons bien sûr à l'élargissement des plages horaires avec SOS Viol, mais nous ne pourrions pas l'envisager à court terme, car ses conséquences ne sont pas uniquement budgétaires.

SOS Viol compte actuellement deux assistantes sociales et sept psychologues. L'équipe est encadrée par une directrice qui donne également des consultations. La ligne d'écoute est accessible à toute personne concernée par des faits de violence ou d'agressions sexuelles ou à son entourage. Elle se présente également comme un lieu d'écoute pour les professionnels en questionnement face à certaines situations cliniques rencontrées dans leur pratique. En 2022, SOS Viol a traité 2 810 appels.

Cette ligne d'écoute est donc un dispositif utile et nécessaire qui s'intègre dans le cadre plus large de l'offre de services de l'équipe en matière d'accompagnement des victimes de violence sexuelle. SOS Viol propose deux axes d'intervention principaux: l'aide psychologique et l'aide sociale aux victimes de violence sexuelle et à leurs proches. Dans le cadre de l'aide psychologique, les psychologues accueillent des demandes liées à des situations récentes ou anciennes, urgentes ou moins urgentes, et ils évaluent les pistes à proposer. Le suivi proposé n'est pas limité dans le temps et le dispositif peut s'adapter aux besoins des personnes, avec des consultations dans les locaux de l'ASBL, en ligne ou par téléphone. Pour ce qui est de l'aide sociale, l'accompagnement proposé, qui s'articule avec le travail thérapeutique, vise à la reconstruction de l'identité sociale des victimes et tente d'aborder l'ensemble des conséquences sociales, en ce compris sur le plan juridique. En 2022, le service a assuré 3 637 consultations, tous types d'aides confondues.

À ma connaissance, il n'existe pas de collaboration spécifique et entière avec Safe.brussels, mais SOS Viol reste bien sûr accessible à tout professionnel et à toute institution qui le souhaite, dans la limite de ses missions. Il en va de même pour les communes. SOS Viol met tout en œuvre pour se faire connaître, se rendre accessible et toucher le plus possible de citoyens et de professionnels en Fédération Wallonie-Bruxelles, en ce compris les institutions et les services publics. Il est intéressant de souligner que cette association dispose d'un large réseau de partenaires, ce qui permet à ces derniers de bénéficier de l'expertise et du professionnalisme de SOS Viol afin d'assurer le meilleur accompagnement des victimes en les orientant vers d'autres associations et professionnels. La sensibilisation des étudiants et la formation des futurs professionnels font partie intégrante des actions que ce service mène depuis de nombreuses années.

Des séances de sensibilisation à la problématique des agressions sexuelles sont également organisées dans des écoles, à leur demande. Le service a notamment été présenté aux établissements d'enseignement supérieur le 28 septembre 2022 afin que les référents «Harcèlement» puissent bénéficier de l'expertise du service et aussi renforcer les liens pour pouvoir venir en aide aux étudiants qui en auraient besoin.

Les appels sont reçus par des professionnels de l'aide psychologique, formés spécifiquement à ce type particulier d'écoute. Ils prennent le temps d'accueillir la

parole et la demande de la personne qui appelle. Les communications ne sont donc *a priori* pas limitées dans le temps et leur durée reste dès lors un élément qui est apprécié par l'écouter en fonction de la demande, de la situation émotionnelle de la victime ou de l'urgence. En dehors des heures de permanence, ou lorsque la ligne est occupée, un répondeur téléphonique permet aux victimes de laisser un message. Le traitement des messages reçus est efficace et les personnes ayant appelé sont recontactées très rapidement. SOS Viol ne fait pas état de difficultés particulières sur ce plan. Par ailleurs, le répondeur communique une série d'informations sur les possibilités d'aide en urgence, telles que Télé-accueil, l'accès à un centre de prise en charge des victimes de violences sexuelles (CPVS) ou encore les services de police.

M. Sadik Köksal (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse complète et les corrections budgétaires apportées. La subvention n'est donc pas de 265 000 euros, mais bien de 295 000 euros. Je suis également heureux de l'existence d'une étude visant à trouver comment pérenniser ce budget consolidé avec les deux autres budgets obtenus à la suite d'appels à projets. Il faut aussi souligner l'excellent travail que réalise cette équipe, qu'il s'agisse des réponses aux appels téléphoniques, des consultations ou encore des déplacements dans les écoles, comme vous venez de l'indiquer dans la fin de votre réponse. C'est une très bonne chose. SOS Viol partage aussi son expertise dans les universités et hautes écoles. Il faut continuer à le soutenir, car il s'agit d'un service de première ligne très important pour les victimes.

1.6 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Fusion des fédérations chargée du handisport»

1.7 Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Rapprochement des fédérations de handisport»

1.8 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Fusion de la Ligue handisport francophone avec la Fédération multisports adaptés et la Formation omnisports adaptés»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, les fusions de fédérations sportives sont largement à l'ordre du jour en ce moment. Je suis ravi que vous poursuiviez avec la Ligue handisport francophone (LHF), la Formation omnisports adaptés (FOA) ainsi que la Fédération multisports adaptés (FÉMA), une réflexion amorcée auparavant. En effet, le 22 juin, vous avez annoncé que la fusion de ces trois structures était en cours. Il s'agit d'une plus-value pour le secteur du handisport et cette mutualisation pourra servir de modèle pour nos pays voisins. Ces trois instances ont des objectifs différents, mais elles travaillent dans un but commun d'accès et de promotion du sport pour les personnes porteuses d'un handicap.

Leurs missions sont admirables et leur collaboration ne peut qu'être bénéfique pour le secteur.

Quels sont les arguments en faveur de cette fusion? En êtes-vous l'initiatrice et les membres y sont-ils favorables? Quel est le calendrier de cette fusion? D'un point de vue pratique, comment la fusion se déroulera-t-elle? Qui reprendra la gestion des trois pôles? Comment le budget sera-t-il réparti? Concrètement, à quels changements les handisportifs peuvent-ils s'attendre? Comment seront-ils informés?

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Après un premier rapprochement avec la FOA, la LHF entame aujourd'hui un processus similaire avec la FéMA. Le 22 juin dernier, les représentants des deux organisations ont en effet signé un protocole d'accord de fusion entre les deux fédérations. Envisagée dans l'intérêt des clubs et des sportifs, cette fusion devrait permettre le rassemblement de l'ensemble des forces vives du sport pour les personnes en situation de handicap en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit évidemment d'une excellente nouvelle pour toutes les personnes désireuses de pratiquer un sport.

Madame la Ministre, cette fusion appelle sans doute des adaptations du cadre légal puisqu'actuellement, seules deux fédérations sont reconnues. Quelles mesures avez-vous prises en ce sens? Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles garantit-elle que la subvention qui sera dévolue à la nouvelle entité permettra la pérennisation des emplois des deux organisations et un fonctionnement optimal de la nouvelle entité? Comment anticipez-vous la perte potentielle de subventions liée à certains plafonds en vigueur pour différentes subventions annexes?

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Madame la Ministre, l'inclusion par le sport est essentielle pour mon groupe politique. En l'occurrence, le développement du handisport est un facteur d'émancipation, de bien-être et d'épanouissement pour les personnes en situation de handicap. Récemment, vous avez annoncé la fusion prochaine de la LHF avec la FéMA et la FOA. D'après vos déclarations, cette fusion relève d'un élan pour la promotion et le rayonnement du handisport, ainsi que pour la valorisation de l'inclusion par le sport. Il s'agirait donc là d'une avancée dans ce domaine.

Dès lors, pouvez-vous faire un état des lieux de cette fusion? Quelles seront les prochaines avancées? Pouvons-nous attendre un projet de décret ou des avancées réglementaires? Un budget est-il prévu pour cette fusion et, dans l'affirmative, quel en est le montant? Pouvez-vous faire un état des lieux des actions que vous avez menées dans le domaine du handisport depuis le début de la législature? Quelles actions concrètes avez-vous prises? Avec quel budget? Quels financements ont-ils été libérés dans l'ensemble?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des

Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Cette fusion résulte d'un échange que j'ai eu avec la FéMA et à la suite duquel mon cabinet a réuni les protagonistes. Cette volonté de fusion est apparue à cette occasion et j'ai encouragé le processus au vu des bénéfices qu'une telle démarche pourrait représenter pour les sportifs.

La fusion devrait intervenir le 1^{er} janvier 2024. Notre objectif est de proposer une seule fédération handisportive à l'occasion du renouvellement des reconnaissances des fédérations et associations sportives. Le profil des candidates sera examiné au cours de l'année 2024, pour une prise d'effet le 1^{er} janvier 2025. À moyen terme, une telle fusion devrait évidemment engendrer des économies d'échelle, mais elle pourrait toutefois représenter un coût à court terme. En concertation avec la LHF et la FéMA, mes services étudient les besoins financiers et administratifs immédiats, ainsi que les pistes de financement. Je suis néanmoins convaincue que la fusion aboutira à un résultat positif pour les handisportifs. Le but est d'améliorer encore l'accès au sport pour tous.

Concernant le financement actuel des deux fédérations, depuis 2019, la FéMA a bénéficié de 1 263 237 euros tous programmes confondus, alors qu'elle comptait, au 31 décembre 2022, 106 clubs pour 3 616 affiliés, dont 1 440 femmes. Depuis 2019 toujours, la LHF a perçu 3 675 802 euros, dont 1 764 500 euros pour son plan-programme de développement du sport de haut niveau et un peu plus de 104 000 euros pour l'achat de matériel sportif spécifique. Au 31 décembre dernier, elle comptait 197 clubs pour 4 434 affiliés, dont 1 340 femmes. À cela s'ajoutent, cette année, 150 000 euros destinés aux cercles affiliés de ces deux fédérations sportives.

En outre, je rappelle l'existence des actions sportives locales dont l'une des cinq priorités de subventionnement est de favoriser l'intégration et l'insertion sociale des personnes à mobilité réduite (PMR) et porteuses d'une déficience ou d'un handicap. Enfin, un soutien particulier est également apporté au handisport à travers l'achat de matériel sportif avec une prise en charge de 90 % du coût.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous félicite d'avoir poursuivi cette réflexion entamée auparavant et d'être parvenue à un échange de vues avec la FéMA. Cette fusion des acteurs doit renforcer le développement du handisport en Belgique francophone, mais aussi consolider les projets futurs, faciliter l'accès au handisport et mutualiser les coûts. Je note qu'elle prendra cours au mois de janvier 2024 et qu'elle donnera naissance à une seule fédération, ce qui paraît logique. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour connaître l'évolution de la situation.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Nous nous réjouissons tous de cette mutualisation de l'ensemble des forces vives du sport pour la personne en situation de handicap. La plus-value de cette fusion dépendra de la viabilité financière de la

nouvelle structure et des garanties de maintien de l'emploi qu'elle fournira. J'entends que vous avez commencé ce travail, Madame la Ministre, et je m'en réjouis. Je reviendrai vers vous pour vérifier que ces conditions essentielles sont bien remplies.

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Les choses se passent pour le mieux et nous resterons attentifs à l'évolution de ce dossier.

1.9 Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Respect des droits sociaux et des engagements climatiques dans le cadre de l'organisation de la Coupe du monde féminine de football 2027»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Lors d'un congrès qui se tiendra le 17 mai 2024, la Fédération internationale de football association (FIFA) désignera le ou les pays hôtes de la Coupe du monde féminine de football 2027. Elle a annoncé avoir reçu quatre candidatures pour l'organisation de cette Coupe du monde, provenant de quatre confédérations différentes. Parmi ces quatre «déclarations d'intérêt» figure bien évidemment la candidature de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la Belgique qui se sont regroupés pour une candidature européenne commune.

La FIFA s'engage à organiser la compétition conformément aux normes et pratiques internationales de gestion durable des événements, à sauvegarder les normes et pratiques et à respecter les droits de l'homme internationalement reconnus. Je tiens à souligner cet engagement, car les épisodes récents ne nous ont pas habitués à cela. La Coupe du monde au Qatar a été un véritable fiasco sur le plan environnemental et des droits humains. Après cette dernière Coupe du monde, la FIFA entend redorer son blason et appelle à déployer des efforts pour rendre cette édition de la Coupe du monde féminine la plus durable possible.

Dans le cadre de leur candidature, les associations membres doivent ainsi fournir une série d'informations et formuler des engagements publics explicites en faveur de la durabilité. Ces engagements visent à impliquer les communautés locales, à instaurer un dialogue avec les parties prenantes dans chacune des villes hôtes, à mettre en œuvre une stratégie en faveur du respect des droits humains et à identifier, pour ces droits humains, les principaux risques qui seraient liés à la compétition. Ils sont censés déboucher sur le développement d'outils de mesure de l'impact environnemental et climatique de l'accueil et sur des mesures d'atténuation pour une série de domaines, comme le transport des supporters, la consommation d'énergie ou encore la gestion des déchets.

Madame la Ministre, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage-t-elle pour que cet événement soit neutre en carbone? Quels sont les appuis que vous pouvez garantir aux fédérations dans le cadre de ce défi?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des

Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La confection d'un tel dossier de candidature implique la mobilisation de l'ensemble des niveaux de pouvoir, puisqu'il s'agit de répondre au cahier des charges fixé par la FIFA qui, depuis l'organisation de la Coupe du monde de football au Qatar en 2022, se montre plus exigeante sur une série de critères sociaux et environnementaux.

Comme ce fut déjà le cas pour le dossier belgo-néerlandais de candidature pour la Coupe du monde de football 2018, le Premier ministre pilote une *task force* réunissant les ministres compétents, dont le ministre-président et moi-même.

À ce stade, après avoir fait acte de candidature, l'Union royale belge des sociétés de football association (URBSFA) et ses homologues allemand et néerlandais procèdent actuellement à la confection du dossier de candidature. La récolte des données est en cours, de même que la création d'outils de mesures spécifiques notamment dans le domaine environnemental.

Les trois fédérations candidates sont membres du groupe de travail sur les droits humains créé avant la Coupe du monde de football au Qatar. L'action entreprise par ce groupe a déjà produit ses effets en Belgique, notamment à travers la création d'une plateforme belge pour les droits du travail et les droits humains, d'une charte éthique et d'un questionnaire destiné aux entreprises.

À cet égard, l'URBSFA organisera, en juillet 2023, une réunion rassemblant tous les partenaires externes, les responsables des aéroports, les syndicats, etc., afin de créer et d'entretenir un esprit collectif autour du projet de candidature et de concrétiser les engagements en matière d'égalité des genres, d'environnement, de respect des droits sociaux, entre autres. Ces sujets sont éminemment importants.

L'URBSFA bénéficiera aussi de l'expérience du Championnat d'Europe de football féminin U19 qui se déroulera en juillet 2023, entre autres à Tubize et à La Louvière. De plus, le développement durable est au cœur de l'organisation du Championnat d'Europe de football 2024 par l'Allemagne, qui est partenaire de la Belgique pour l'organisation de la Coupe du monde féminine de football en 2027. Ces éléments sont des atouts qui sont de nature à renforcer notre candidature.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Nous avons en effet tous envie de tourner la page du fiasco qu'a représenté la Coupe du monde de football au Qatar, tant pour les droits humains que pour l'environnement. Ce nouveau rendez-vous nous donne l'occasion de montrer à quel point nous pouvons être exemplaires sur ces deux volets. Vous y êtes attentive, ce qui me rassure, car ce point ne doit être ni banalisé ni négligé.

En ce qui concerne le transport, les récentes compétitions sportives – pas au Qatar cette fois-ci – ont encore fait la part belle aux déplacements par jets privés, que ce soit pour les équipes de football ou pour les supporters. Par ailleurs, le

scandale de certains chantiers des Jeux olympiques (JO) de Paris montre que les droits humains ne sont pas encore respectés.

Je me réjouis de la création de cette *task force*. Nous vérifierons si la candidature qui sera finalisée dans les mois à venir sera exemplaire sur ces deux volets.

1.10 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Soutien au motocross»

M. Eddy Fontaine (PS). – De jeunes Belges se sont illustrés lors du Grand Prix de Sumbawa en Indonésie. Il s’agissait de la dixième manche du championnat du monde de motocross. Lucas Coenen et ses camarades Liam Everts et Jago Geerts ont grimpé sur les trois premières marches du podium. Le frère de Lucas, Sacha Coenen s’est, quant à lui, classé à la douzième place. Ces jeunes talents nous font revivre l’âge d’or du motocross. Pourtant, les champions de motocross belges peinent à trouver des terrains d’entraînement. Leur nombre se compte aujourd’hui sur les doigts d’une main en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Des projets de création de parcours permanents sont en discussion en Région wallonne avec le ministre des Infrastructures sportives et la Fédération motocycliste wallonne de Belgique (FMWB). Motodev, l’association de promotion de développement durable du sport moto, a été créée pour redorer l’image de la moto tout-terrain, pour canaliser, gérer et réduire les nuisances et créer un encadrement assurant la sécurité et la préservation de la biodiversité.

La FMWB organise des stages en collaboration avec l’ADEPS pour les jeunes âgés de 12 à 14 ans. Ces stages rencontrent un beau succès. L’utilisation de la moto électrique est privilégiée, ainsi que l’enseignement des premières règles de pilotage et de sécurité.

Nous pouvons nous réjouir de l’engouement pour le motocross ainsi que de l’enthousiasme des pratiquants, de la FMWB et de l’ASBL Motodev dans leur volonté de pratiquer ce sport dans le respect des règles, de l’environnement et du voisinage. Notre pays peut d’ailleurs se targuer d’être l’une des meilleures nations de motocross du monde.

Madame la Ministre, travaillez-vous de concert avec votre homologue de la Région wallonne et la FMWB sur l’évolution de l’encadrement de la pratique du motocross? Quelles sont les avancées dans le dossier des parcours permanents? Quelles sont les informations dont vous disposez quant à la collaboration entre l’ADEPS et la FMWB pour l’organisation des stages d’initiation? Comment le soutien aux jeunes talents qui s’illustrent dans le championnat mondial est-il envisagé?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. –

Monsieur le Député, les infrastructures sportives sont une compétence régionale. D'après ce que nous ont dit les autorités régionales, quatre projets de circuits permanents sont en cours à Bertrix, Lierneux, Bassenge et Courcelles. Ces dossiers sont apparemment complexes, parce qu'ils requièrent de larges concertations, notamment avec les riverains, et des interactions avec différentes administrations wallonnes, comme celle chargée la nature et de l'environnement. La concrétisation de ces dossiers ne pourra que profiter au développement de cette discipline, et je vous invite à interroger les ministres compétents à la Région wallonne pour avoir plus de précisions à ce sujet.

Par ailleurs, la collaboration entre l'ADEPS et la FMWB est plus que positive, notamment pour ce qui est de l'organisation des stages. La FMWB met à disposition les motos, le matériel de sécurité et le matériel pédagogique à un prix préférentiel. Des stages de quatre semaines ont débuté en 2014; récemment, des cours d'initiation à la moto électrique dans le cadre des cycles sportifs ont vu le jour pour la première fois au centre ADEPS de Spa La Fraineuse. Cette offre concerne les enfants âgés de 7 à 12 ans lors des mercredis après-midis de mai à juin.

En outre, une semaine de stage moto multisports a été organisée lors des vacances de printemps, et pour la première fois au centre ADEPS de Péronnes-les-Antoing. Le stage a affiché complet, tout comme ceux qui seront organisés cet été à Engreux, Loverval et Spa. Cette collaboration permet à la FMWB d'élargir le développement géographique de la moto, avec comme objectif à moyen terme d'être présente dans toutes les provinces de Wallonie.

Depuis 2019, la FMWB a bénéficié, tous programmes confondus, de 886 610 euros, dont près de 586 000 euros spécialement consacrés au sport de haut niveau. Elle compte 2 651 affiliés pour 65 clubs. Elle compte également de nombreux sportifs sous statut: 32 pilotes ont le statut de jeune talent, 3 ont le statut d'espoir sportif et 6 celui de sportif de haut niveau. Cette année, le montant de son plan-programme de développement du sport de haut niveau s'élève à 220 000 euros, ce qui doit permettre à la fédération d'atteindre ses objectifs en motocross, en enduro, en circuit et en trial. Lucas Coenen bénéficie d'un soutien dans ce contexte. Jago Geerts, Liam Everts et Sacha Coenen sont affiliés à la fédération flamande. Ils ne bénéficient dès lors pas d'un soutien de la part de l'ADEPS.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie d'avoir fait le point sur ce dossier, Madame la Ministre. Les ministres Dolimont et Borsus sont compétents pour ce qui concerne les circuits permanents, de concert avec la ministre Tellier. Je n'hésite pas à les interroger à ce sujet.

Je vous remercie pour les informations concernant la formation ADEPS et les aides apportées aux pilotes selon les niveaux. Vous nous dites que les stages sont complets, et je m'en réjouis! Espérons qu'ils se multiplient durant les années qui viennent, grâce à l'aide de la FMWB.

1.11 Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Blessures traumatiques cérébrales dans le sport»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Les blessures traumatiques cérébrales dans le sport sont largement sous-déclarées et sous-diagnostiquées. Ce phénomène reste difficile à appréhender. Dans ce cadre, la commission médicale de l'Union des associations européennes de football (UEFA) a lancé une étude sur les conséquences à long terme de ces blessures traumatiques cérébrales dans les équipes de jeunes footballeurs.

Plus récemment, des universitaires de l'institut du sport de l'Université métropolitaine de Manchester ont comparé des participants effectuant des frappes de la tête avec un ballon de football à d'autres les exécutant en réalité virtuelle. Publiée le 20 avril dernier, l'étude a révélé que, même après une brève séance de coups de tête sur un ballon de football, les fonctions cérébrales et les communications avec les muscles environnants sont immédiatement modifiées. Madame la Ministre, quelle est votre analyse de cette nouvelle étude, pour le moins troublante?

Par ailleurs, il y a quelques mois, en réponse à une question à ce sujet, vous m'avez indiqué avoir demandé à votre administration d'analyser le travail mené au Canada dans le cadre de la pratique du football américain afin d'évaluer ce qui est transposable chez nous en fonction des spécificités des différentes disciplines pratiquées sur notre territoire. Que ressort-il de cette analyse et, le cas échéant, quelles mesures avez-vous prises afin de limiter ce type de blessures?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Ces dernières années, les conséquences des coups de tête répétitifs ont été examinées de près, notamment à la suite d'une étude anglaise qui a révélé en 2019 que les footballeurs étaient 3,5 fois plus susceptibles de décéder de maladies neurodégénératives que les membres de la population d'un âge identique.

Les scientifiques de l'institut du sport de l'Université métropolitaine de Manchester ont dirigé une étude portant sur deux groupes s'exerçant à améliorer leurs performances dans la réalisation d'une tâche cognitive. Le premier groupe s'entraînait au football de manière traditionnelle; le second s'entraînait quant à lui de manière virtuelle. Le premier groupe n'a pas progressé dans la réalisation de la tâche cognitive, contrairement au second. Les résultats, à prendre avec des pincettes, tendent à montrer que le fait de donner un coup de tête dans un ballon induit des changements immédiats dans les fonctions cérébrales et dans la façon dont le cerveau et les muscles communiquent. Les scientifiques pensent que le jeu de tête a pu nuire à la capacité des participants d'améliorer leurs performances. De plus, ceux qui s'entraînaient avec un ballon semblaient montrer une activité cérébrale plus importante, parce que le cerveau était plus sollicité pour contrôler

leurs mouvements. Toutefois, les scientifiques reconnaissent qu'à ce stade, ils ne cernent pas encore cette modification d'activité. Une hypothèse serait que le jeu de tête oblige les participants à travailler plus dur ou à fournir un effort cognitif plus important afin de compenser un déficit dans la capacité du cerveau à traiter l'information. Ces informations sont à prendre avec la plus grande prudence.

Les scientifiques considèrent que d'autres travaux sont indispensables pour déterminer une éventuelle altération des fonctions cérébrales à la suite d'un coup de tête, ainsi que sa durée, et pour savoir si ses effets à court terme peuvent nous renseigner sur la santé du cerveau à plus long terme et sur le risque de maladies neurodégénératives. Je souligne que cette même étude démontre une amélioration du jeu de tête dans le réel avec des entraînements spécifiques en réalité virtuelle.

Lors de l'appel à projets «Pour la beauté du sport», la Ligue belge francophone de rugby (LBFR) a bénéficié de 30 000 euros pour lancer un projet de sensibilisation, d'information et de formation au sujet des commotions cérébrales. Ce projet devra être transposable aux autres disciplines. En rugby, les entraîneurs, arbitres et parent peuvent déjà suivre une formation médicale de niveau 1 encadrée par des formateurs certifiés par *World Rugby*, formation dont l'un des volets principaux concerne la commotion. Ces formations sont organisées à la demande des clubs ou lors des brevets ADEPS.

Dans nos centres ADEPS, le personnel d'encadrement est formé aux premiers soins et participe à la tenue obligatoire d'un carnet d'incidence, dont les informations sont transmises aux parents. Avant chaque stage, les directeurs rappellent aux moniteurs les consignes de sécurité et l'obligation de rapporter l'ensemble des faits, d'ordre physique et/ou psychologique, qui se sont produits. Le port du casque est obligatoire pour toute une série d'activités. Dès les cours généraux du brevet d'initiateur, les cadres doivent suivre un module de formation aux premiers soins, incluant la sensibilisation et la prévention. En cas de commotion, ils doivent suivre un protocole. Ces cours sont exclusivement donnés sous la forme de travaux pratiques. Pour les autres brevets, tels que ceux d'éducateur et d'entraîneur, des cours généraux plus complets et plus exigeants, également sous la forme de cours théoriques, sont encore prévus.

Certaines fédérations proposent, dans leurs cours spécifiques, des supports relatifs à la problématique de la commotion. D'autres construisent des cours adaptés à leur discipline. Depuis vingt ans, le football belge propose un style de jeu basé sur la circulation de la balle grâce à des passes au sol, qui renforce la maîtrise du ballon et limite considérablement les risques. Pour les plus jeunes, de nouveaux formats de jeu sont proposés: deux contre deux pour les catégories U6 et trois contre trois pour les catégories U7, cinq contre cinq pour les catégories U8 et U9. Le ballon est quasiment toujours au sol, notamment pour les rentrées en touche ou les relances des gardiens. La taille et le poids du ballon sont adaptés à l'âge des

enfants. La consigne donnée à l'ensemble des entraîneurs est que tout entraînement spécifique du jeu de tête est à bannir. Enfin, un guide pédagogique est diffusé à l'ensemble des entraîneurs. Grâce à tous ces éléments, cette approche sportive écarte *de facto* le jeu de tête chez les plus jeunes.

Je vous donne également l'exemple d'une discipline de combat. L'Association belge francophone de taekwondo (ABFT) interdit les coups à la tête avant l'âge de 14 ans. En cas de *knock-out*, le sportif concerné est interdit de compétition pendant un mois. Pour y revenir, il doit présenter un certificat médical. De plus, l'introduction de la technologie – plastron et casque électroniques – dans cette discipline a presque fait disparaître les *knock-out*.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, le phénomène reste en effet difficile à appréhender. Il réclame toute notre attention, car il s'agit de la santé des sportifs. Dans votre réponse exhaustive, j'entends que plusieurs fédérations font preuve de prévention. Je vous remercie de continuer à surveiller les investigations dans ce domaine. Les études se multiplient et, même en prenant du recul par rapport à leurs conclusions, elles restent préoccupantes.

1.12 Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Sécurité lors des compétitions de cyclisme»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, la fatalité n'est sans doute pas l'unique explication au drame qui a mortellement touché le cycliste suisse Gino Mäder il y a quelques semaines, sur les routes du Tour de Suisse cycliste. Plusieurs voix au sein du peloton cycliste international ont immédiatement condamné les organisateurs pour avoir toléré une arrivée au bas de la descente spectaculaire qui clôturait cette étape. Si la descente et l'art de descendre font partie intégrante des qualités requises d'un coureur cycliste, il n'en reste pas moins que la sécurité des coureurs doit être une priorité.

Ces dernières années, les accidents – parfois mortels – ont malheureusement tendance à se répéter: souvenez-vous du coureur Bjorg Lambrecht lors du Tour de Pologne 2019, de Fabio Casartelli dans le Portet-d'Aspet en 1995 ou encore de notre compatriote Wouter Weylandt dans la descente d'un col du Giro. D'autres accidents sont intervenus en raison de l'aménagement croissant de dispositifs de sécurité routière ou encore de l'urbanisation grandissante. Comment la Communauté française s'engage-t-elle, avec la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles (FCWB), à rendre plus sûres les compétitions qui ont lieu sur notre territoire?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'organisation des courses cyclistes est encadrée par la législation fédérale, à savoir l'arrêté royal du 28 juin 2019 réglementant les courses cyclistes et les épreuves tout-terrain et l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement

général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique. Ces compétences n'incombent pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles. En outre, les décisions finales appartiennent aux bourgmestres et aux zones de police locale.

La FCWB a multiplié les contacts avec les instances régionales pour trouver des solutions équilibrées, notamment vis-à-vis des dispositifs d'aménagement du territoire. Si ces derniers sont des avancées pour la protection des piétons et des automobilistes, ils peuvent constituer un frein, parfois définitif, à l'organisation de courses cyclistes. Depuis de nombreuses années, les clubs organisateurs doivent faire face à une législation de plus en plus contraignante qui augmente les coûts, et certainement aussi la sécurité, mais diminue aussi drastiquement les zones permettant des courses en toute sécurité pour les coureurs.

Depuis cette année, afin de renforcer la sécurité des coureurs, la Royale Ligue vélocipédique belge (RLVB) a imposé un examen médical auprès d'un organisme officiel pour un coût de 150 euros. Cette obligation est indispensable pour obtenir la licence permettant de conduire un véhicule ou une moto lors d'une course cycliste. Ces normes et adaptations urbanistiques visent à garantir la sécurité de nos coureurs. Toutefois, ils constituent également les contraintes complémentaires pour nos clubs et, sans course, il n'y a pas de cyclisme sur route. Néanmoins, ces obligations améliorent aussi considérablement la sécurité des coureurs et des spectateurs.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Le dialogue entre la FCWB et les différents niveaux de pouvoir – y compris locaux – est essentiel. C'est en effet de cette manière que nous pourrions construire des solutions alternatives dans les endroits repérés pour leur dangerosité. Toutefois, une autre problématique a ressurgi ces dernières années, en lien avec la présence du public: celle des chiens non tenus en laisse qui traversent la route et mettent en danger les cyclistes. Je pense que la Communauté française a un rôle de coordination à jouer pour appuyer la FCWB dans ses démarches.

1.13 Question de Mme Fatima Ahallouch, intitulée «Faux professeurs de natation»

1.14 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Apprentissage de la natation – les jeunes nagent moins bien qu'avant»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, apprendre à nager est une étape essentielle dans un parcours de vie, et particulièrement lors de l'enfance. Le manque d'infrastructures disponibles en Communauté française empêche certaines écoles de dispenser des cours de natation pourtant obligatoires. Les clubs de natation sont pour la plupart complets et les listes d'attente sont souvent trop longues. De nombreux parents décident alors de se tourner vers des professeurs

particuliers, pour offrir à leurs enfants le meilleur enseignement possible en la matière.

Malheureusement, de nombreux professeurs particuliers gonflent leurs prix qui dépassent, dans la majorité des cas, les 40 euros de l'heure. Au-delà du prix, le véritable problème touche à la compétence de certains professeurs qui ne disposent d'aucune formation préalable sérieuse. Il existe bien des formations pour devenir professeur de natation, mais elles n'ont pas de valeur contraignante. N'importe qui peut aujourd'hui s'autoproclamer professeur de natation.

Les enfants courent alors le risque d'être mal formés et d'acquérir de mauvais réflexes, dont il leur sera très difficile de se défaire par la suite. Pour remédier à ce problème, la Fédération francophone belge de natation (FFBN) a développé un label de qualité, reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui permet de recenser les professeurs qui ont reçu la formation adéquate. Cela n'empêche malheureusement pas certains autodidactes de vendre leurs services à des prix prohibitifs, pour un retour sur investissement très discutable pour l'enfant.

Madame la Ministre, quel est votre regard sur cette situation? Existe-t-il des indicateurs mis à disposition des parents pour leur permettre de faire leur choix de manière éclairée? Une régulation de ces cours est-elle envisageable, notamment une régulation des prix?

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – On estime à 236 000 le nombre annuel de décès par noyade au niveau mondial. La Belgique n'échappe pas à ce constat et de nombreuses personnes se noient chaque année. Cela pourrait être évité, notamment par l'apprentissage de la natation. Or, celui-ci devient de moins en moins accessible en Fédération Wallonie-Bruxelles.

La FFBN tire d'ailleurs la sonnette d'alarme: de moins en moins de jeunes savent nager en raison de la fermeture de nombreuses piscines à cause de la crise de la Covid-19 ou de la crise énergétique. À cela, il faut ajouter la multiplication de «faux» professeurs qui s'autoproclament moniteurs dans des structures privées. Ce constat global n'est pas nouveau, mais il est alarmant!

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de ce constat qui se généralise depuis plusieurs années? Une solution peut-elle être trouvée? Quelle politique sportive avez-vous développée pour lutter contre ce fléau, notamment vis-à-vis de la formation des professeurs de natation? Peut-on imaginer des formations généralisées de professeurs dans notre Fédération, vu la création du label de qualité par la FFBN? Ne faudrait-il pas généraliser le caractère volontaire de ce label de qualité? Qu'avez-vous entrepris pour informer les parents et les familles de la problématique des «faux» professeurs de natation?

Enfin, en séance plénière, vous avez annoncé des avancées décrétales concernant la création de centres sportifs locaux avec une attention particulière pour la na-

tation. Quels montants seront affectés à ces centres sportifs, et plus particulièrement à l'apprentissage de la natation? Quand notre Parlement peut-il espérer recevoir ce projet de décret?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame et Monsieur les Députés, au-delà des aspects sportifs et de bien-être, l'apprentissage de la natation est primordial pour des raisons de sécurité. Malheureusement, je ne suis pas compétente pour l'enseignement obligatoire et je vous invite à interroger ma collègue sur la place de l'apprentissage de la natation dans le cursus scolaire. Je ne dispose pas non plus de compétence par rapport aux conditions d'accès à la profession, qui relèvent de la Région wallonne, et par rapport d'infrastructures sportives, qui relèvent des Régions. Je n'ai pas non plus la possibilité de légiférer sur les prix d'entrée des structures privées.

Cependant, je vous répondrai sur ce qui relève de ma compétence, à savoir la qualité de la formation. Nous conseillons aux parents de se tourner vers les clubs de natation affiliés à la FFBN, financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces clubs disposent des compétences nécessaires et des formations certifiantes. En outre, le label de qualité créé par la FFBN sur la base de la réforme relative à la labellisation engagée par la Fédération Wallonie-Bruxelles offre un gage de qualité aux parents. À cet égard, il importe que les clubs bénéficient des créneaux horaires les plus propices pour remplir leurs missions de base, à savoir la promotion et l'apprentissage de la natation avant la compétition.

Or, la FFBN constate que plusieurs gestionnaires continuent de privilégier les locations aux structures privées, ce qui prive les clubs de la possibilité de se développer et d'occuper les meilleurs créneaux horaires. De plus, certaines communes ont pris la décision d'interdire aux écoles d'accéder aux piscines des clubs, et ce, afin d'être en mesure de gérer directement les aspects ludiques et les initiations. Il importe que les responsables locaux s'assurent des compétences des personnes chargées de cet apprentissage. Adresser une question sur le sujet au ministre chargé de cette compétence pourrait nous éclairer davantage. L'ADEPS propose également de nombreux stages d'apprentissage à la natation et de découverte du milieu aquatique, surtout au cours des périodes de vacances.

Enfin, le projet de réforme du décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés est en cours.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Ce sujet, important pour le quotidien, est transversal. Vous en avez souligné l'aspect qui est lié à la sécurité: récemment, deux décès par noyade ont été enregistrés en Wallonie. Entre les normes d'encadrement qui ont réduit les séances de natation pour les élèves des écoles et la fermeture des piscines lors de

la pandémie ou pour des raisons énergétiques, il y a un risque que la génération actuelle n'apprenne pas à nager. Je crains que chacun ne soit «renvoyé à son milieu» et que les élèves, en fonction de leurs moyens, aient droit ou non à des cours personnalisés.

Je retiens la piste envisagée consistant à vérifier si les clubs sont bien affiliés à la FFBN, ainsi que votre volonté de questionner vos homologues sur les compétences qui les concernent, car il s'agit d'une question de sécurité publique.

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Madame la Ministre, si certains aspects de ce problème ne sont pas de votre responsabilité, la formation des professeurs et la politique sportive relèvent bien de vos compétences. Vous pourriez donc sensibiliser et mobiliser les différents responsables sur cette problématique. Il est bon de donner des conseils aux parents, mais, en tant que responsable de la politique sportive, vous devriez publier un document à leur attention.

1.15 Question de M. John Beugnies, intitulée «Victoire des Belgians Cats, promotion du basket-ball et du sport de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles»

1.16 Question de M. Pierre Kompany, intitulée «Les Belgian Cats au bout de leur rêve»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. John Beugnies (PTB). – Le jeu magnifique des *Belgian Cats* nous a fait vibrer pendant ces championnats d'Europe de basket-ball. Au bout du compte, le résultat est là puisqu'elles ont été chercher ce titre tant convoité. Cet aboutissement vient couronner une équipe magnifique, mais aussi et surtout beaucoup d'efforts et de sacrifices. Éluë meilleure joueuse du tournoi, la capitaine de notre équipe, Emma Meesseman, l'expliquait d'ailleurs dans l'interview d'après match: les gens ne se rendent pas toujours compte de tous les sacrifices qu'il faut faire pour atteindre ce niveau.

Les sportifs qui ont eu la chance d'approcher le haut niveau connaissent tous ces sacrifices. Hormis les quelques-uns qui ont la chance d'obtenir le contrat de sportif de haut niveau, de nombreux athlètes se retrouvent en effet dans des situations inconfortables, car la pratique d'un sport au plus haut niveau demande un investissement en temps passé à l'entraînement qui n'est pas souvent compatible avec un travail, et certainement pas avec un travail à temps plein. Pour leur matériel et leurs déplacements en compétition ou en stage, ils doivent donc compter sur leur fédération sportive – qui est parfois en mesure de les aider – ou se débrouiller. Afin de participer aux derniers Jeux olympiques (JO), des athlètes belges ont ainsi dû faire des appels à la solidarité en lançant des cagnottes ou en vendant des chaussettes.

Pourtant, le sport de haut niveau ne concerne pas que ceux qui le pratiquent; il a aussi un pouvoir d'attraction très fort sur les jeunes. Les résultats de nos athlètes dans les grandes compétitions sont une source d'inspiration qui incite les jeunes à se mettre à la pratique d'un sport. Nous en connaissons tous les nombreuses vertus pour la santé et le développement social, notamment. J'espère que les prouesses des *Belgian Cats* encourageront de nombreux jeunes à essayer le basket-ball, sport majeur encore trop peu pratiqué chez nous. Nous devons donc veiller à soutenir au mieux nos athlètes qui en ont parfois bien besoin.

Madame la Ministre, le gouvernement a-t-il pris une initiative – peut-être en coopération avec l'Association Wallonie-Bruxelles de basket-ball (AWBB) – pour mettre à l'honneur nos championnes d'Europe et promouvoir la pratique du basket-ball en Fédération Wallonie-Bruxelles? Que fait le gouvernement pour aider les athlètes de haut niveau à prendre en charge les coûts liés à la pratique de leur activité sportive? La mise en œuvre d'un fonds public ou d'un budget spécifique qui permettrait la prise en charge des frais de déplacement des athlètes francophones dans les grandes compétitions internationales est-elle envisageable? Quels sont les recours que peuvent aujourd'hui introduire les clubs et fédérations qui encadrent un jeune sportif prometteur, mais qui n'ont pas les moyens financiers pour lui proposer un encadrement à même de le hisser au plus haut niveau?

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Invaincues durant le Championnat d'Europe féminin de basket-ball, les *Belgian Cats* ont disputé une finale historique face à l'Espagne. Après avoir décroché deux médailles de bronze en 2017 et 2021 lors du tournoi européen, une participation aux JO et de belles places lors des Coupes du monde, la Belgique remporte finalement l'or. Voilà une magnifique consécration pour nos basketteuses et cette belle génération dorée. Il s'agit également du premier titre de l'histoire du basket-ball belge! Les tournois de qualification pour les JO de Paris en 2024 constituent la prochaine étape et, en novembre, le début des qualifications pour l'Euro 2025, dont les organisateurs doivent être désignés. Le basket-ball masculin n'est pas en reste non plus, puisque notre équipe de basket 3x3 a obtenu la médaille d'argent aux Jeux européens.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de l'exploit de notre équipe féminine? Si oui, étant donné qu'il s'agit d'un premier titre historique, à quelles célébrations avez-vous pris part? Quel regard portez-vous sur le développement du basket-ball féminin au sein de notre Fédération? Quelles sont les évolutions des affiliations dans ce sport? Le modèle financier est-il soutenable pour les clubs et les fédérations sportives, vu que ce sport ne connaît pas encore le même engouement que d'autres disciplines? Le nombre d'affiliés est-il en augmentation depuis les exploits progressifs de nos basketteuses? Quelle est la situation chez les hommes, compte tenu notamment de la médaille d'argent décrochée par notre équipe de basket 3x3 lors des Jeux européens? Enfin, quel bilan pouvez-vous tirer de la saison 2022-2023 qui vient de s'achever?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Messieurs les Députés, cette incroyable performance est le résultat d'un travail de fond qui est mené depuis près de dix ans et qui s'est concrétisé par une médaille de bronze à l'Euro 2017 et 2021; une quatrième place au Championnat du monde de 2018; un quart de finale pour une première participation aux JO de 2021; une élimination au même stade de compétition au Championnat du monde de 2022. Ces magnifiques performances s'inscrivent dans une évolution constante du groupe qui, dans un premier temps, s'est construit autour de joueuses de haut niveau telles que Marjorie Carpréaux ou Ann Wauters. J'ai eu l'occasion de féliciter les *Belgian Cats* mardi dernier, à l'Hôtel de Ville de la Grand-Place de Bruxelles.

Depuis 2019, l'AWBB a bénéficié, tous programmes confondus, d'un montant de 7 333 413 euros à titre de subvention, dont 3 355 827 euros pour le sport de haut niveau. Elle compte 16 sportifs de haut niveau et 33 espoirs sportifs. L'association est composée de 243 clubs pour 52 210 affiliés, dont 17 054 femmes. Il y a dix ans, les affiliés étaient au nombre de 46 496 hommes pour 13 609 femmes. La progression est donc claire et est le fruit des succès engrangés par les *Belgian Cats*, ainsi que par les *Belgian Lions* qui se sont récemment illustrés dans le basket 3x3. Nul doute que les clubs connaîtront un «effet *Cats*» au mois de septembre!

L'AWBB dispose d'un centre de formation basé dans les installations de l'ADEPS, à Jambes. Depuis environ quinze ans, de nombreuses joueuses et de nombreux joueurs professionnels ont transité par cette structure renommée: Pierre-Antoine Gillet, Loïc Schwartz, Terry Deroover, Emmanuel Lecomte, Noémie et Manu Mayombo, Romina Ciappina, Hind Bent Abdelkader. D'ailleurs, Bethy Mununga, une révélation de l'Euro, a passé quelque temps au sein de ce centre de formation quand elle était plus jeune.

M. John Beugnies (PTB). – Je suis ravi que les *Belgian Cats* aient pu célébrer leur victoire avec les supporters à la Grand-Place de Bruxelles. Les moments de ce type confèrent assurément une plus grande visibilité aux athlètes de notre pays. Je me réjouis de l'augmentation du nombre d'affiliés au basket-ball. En revanche, le président de l'AWBB me confirmait encore il y a quelques mois qu'il était confronté à un manque de moyens. Les contrats pour les sportifs de haut niveau, indispensables pour les sportifs les plus prometteurs, sont certes en augmentation, mais leur nombre reste limité.

Pratiquer un sport de haut niveau implique des coûts élevés pour les athlètes qui doivent acheter leur matériel, s'acquitter des frais de compétition, payer leurs stages... Certaines fédérations sportives prennent en charge ces coûts, d'autres non, et l'inflation pourrait freiner celles qui peuvent se le permettre. Pour rester à la hauteur des sacrifices auxquels consentent les athlètes et du rôle de modèle

qu'ils peuvent incarner pour les jeunes, le gouvernement doit trouver des solutions pour les soutenir davantage.

M. Pierre Kompany (Les Engagés). – Madame la Ministre, je connais bien la carrière d'Ann Wauters. C'est une joueuse qui est passée par des moments difficiles. À une époque, elle était quasiment obligée de participer à trois championnats différents sur une même année – aux États-Unis, en France et en Belgique – pour atteindre un niveau compétitif. Les moyens que vous consacrez actuellement à nos athlètes ne sont pas suffisants pour leur permettre d'atteindre le plus haut niveau. Investir davantage de moyens dans le sport, c'est aussi donner à chacun la possibilité de pratiquer un sport pour transmettre ensuite sa passion. C'est faire en sorte que les sportifs plus âgés soient en mesure d'encadrer et d'accompagner les jeunes, sans être nécessairement professionnels. Le sport amateur a donc aussi besoin de ce soutien.

1.17 Question de M. François Desquesnes, intitulée «Double temps plein des enseignants détachés dans l'enseignement supérieur»

M. François Desquesnes (Les Engagés). – Madame la Ministre, le don d'ubiquité n'est pas une qualité humaine. Par contre, ce don est demandé à de nombreux enseignants, nommés dans l'enseignement obligatoire et détachés dans l'enseignement supérieur, en particulier dans les hautes écoles.

En pratique, ce détachement est reconduit d'une année académique à la suivante. La circulaire 8959 relative à l'organisation de la rentrée académique 2023-2024 des membres des personnels directeur, enseignant et auxiliaire d'éducation des hautes écoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, publiée le 26 juin dernier et remplaçant la circulaire 8612 de juin 2022, ne résout pas le problème de la période de chevauchement et de double emploi, qui est encore plus longue aujourd'hui en raison des nouveaux rythmes scolaires et de la divergence entre les calendriers académiques et de l'enseignement obligatoire.

Dans les faits, les enseignants détachés et engagés sous contrat temporaire à durée déterminée (TDD) retournent dans leur pouvoir organisateur le 13 juillet et ils y restent jusqu'au 14 septembre. Cette période couvre leurs congés, mais également la reprise dans l'enseignement obligatoire, à la fin du mois d'août, avec, en parallèle, les secondes sessions pour les cours dont ils avaient l'attribution dans l'enseignement supérieur. Ils doivent aussi préparer leur rentrée et participer, dans la mesure du possible, à des réunions avec leurs collègues.

Les syndicats et beaucoup d'enseignants concernés par cette situation s'inquiètent, chaque année davantage, de cette situation particulière, *a fortiori* aujourd'hui en raison du décalage des calendriers et de la charge de travail en août due aux délibérations du début du mois de septembre. Certains pouvoirs organisateurs de l'enseignement supérieur octroient des contrats spécifiques à ces enseignants pour qu'ils puissent assumer leurs tâches. Dans le même temps, le membre

du personnel qui sait qu'il va reprendre un détachement au 14 septembre dans l'enseignement supérieur doit également assurer une charge dans l'établissement d'enseignement obligatoire où il est nommé.

Pour les enseignants qui travaillent dans une section pédagogique, le problème est encore plus important, notamment à la suite de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE), en raison d'un nouveau cursus de formation organisé en collaboration avec de nouveaux partenaires, dont des universités. Ainsi, les occasions de chevauchement se multiplient, provoquant un imbroglio dans lequel les personnes concernées ont de plus en plus de mal à se retrouver.

Madame la Ministre, avez-vous quantifié ce phénomène? Avez-vous envisagé des pistes de solution? Avez-vous eu un échange à ce sujet avec la ministre de l'Éducation?

Les ponts entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement supérieur sont indispensables, notamment dans les sections pédagogiques. Ils permettent de dynamiser les carrières des enseignants, parfois trop contraints dans un certain cadre. Il faut absolument fluidifier les choses.

Toujours est-il que les enseignants détachés connaissent bon nombre de difficultés pratiques, lorsqu'ils basculent d'un type d'enseignement à un autre. Je pense aussi au surcroît de travail du personnel administratif, tant à la Fédération que dans les écoles de l'enseignement obligatoire ou de l'enseignement supérieur. Pourquoi ne pas essayer de simplifier et fluidifier les choses entre les deux types d'enseignement? Comment assurer au mieux la cohérence entre les niveaux d'enseignement et éviter cette période charnière de rentrée, alourdie par les nouveaux rythmes scolaires et la disparité des calendriers? Le système actuel génère une forte distorsion et des difficultés concrètes.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La ministre Désir et moi-même avons effectivement été alertées sur cette problématique. Cette dernière n'est pas neuve puisqu'elle découle d'un décalage déjà existant, avant la réforme des rythmes scolaires, entre le calendrier de l'enseignement obligatoire et celui de l'enseignement supérieur. Ces deux calendriers n'ont jamais été alignés.

Au préalable, je rappelle qu'une situation de détachement d'un membre du personnel définitif de l'enseignement obligatoire vers le secteur des hautes écoles, donc la prise d'un congé pour l'exercice d'une fonction sur la base de l'article 14 de l'arrêté royal du 15 janvier 1974, ne modifie en rien le statut de ce membre du personnel au sein de la haute école. Il y est d'abord recruté, comme tous les autres membres du personnel temporaires, avec un contrat TDD, dans le respect des dispositions du décret du 24 juillet 1997. La particularité inhérente à l'exercice

d'un emploi sous contrat TDD, contrairement aux membres du personnel ayant un contrat temporaire à durée indéterminée (TDI) ou engagés à titre définitif, est que la relation de travail nouée entre un membre du personnel enseignant et son pouvoir organisateur prend fin au moment où les vacances annuelles d'été débudent. Cette règle concerne tous les membres du personnel, quel que soit le niveau d'enseignement. Le membre du personnel ne perçoit durant cette période qu'un traitement différé calculé proportionnellement à ses prestations effectuées en cours d'année. Il en résulte que le membre du personnel temporaire reçoit annuellement un C4-Enseignement qui, dans certaines situations liées à des prestations à temps partiel, lui permettra d'ouvrir ses droits à une allocation de chômage durant ces mois d'été. Il en résulte qu'il est demandé à son employeur de déclarer la fin de ses fonctions à la même date auprès des services de l'Office national de sécurité sociale (ONSS).

Ce principe est rappelé chaque année dans les différentes circulaires de gestion des dossiers pécuniaires et administratifs des membres du personnel. Ces circulaires sont adressées par l'administration aux pouvoirs organisateurs et aux établissements afin d'éviter une discordance entre la Dimona (Déclaration immédiate) générée par l'employeur et la DmfA (déclaration multifonctionnelle) générée automatiquement par le flux lié à la paie du membre du personnel par les services de l'administration. Cette discordance entre la Dimona et la DmfA pourrait mener à un défaut d'assurabilité du membre du personnel.

Dans la situation précise des membres du personnel définitifs ayant pris un congé dans l'emploi au sein duquel ils sont définitifs, cette fin de relation de travail temporaire signifie la fin automatique du congé, celui-ci étant lié à l'existence d'une autre relation de travail. Cette problématique est d'autant plus prégnante lorsque les calendriers scolaires et académiques ne sont pas concomitants. Elle se trouve néanmoins résolue dans les hautes écoles par le passage au statut de TDI, permettant de maintenir l'usage du congé d'une année à l'autre en l'absence précisément de fin de fonction.

Ce passage intervient selon les règles statutaires après deux évaluations favorables. La situation problématique que vous évoquez, Monsieur le Député, est donc généralement résolue au terme de cette période.

Néanmoins, compte tenu des inquiétudes du secteur, amplifiées en raison des nouveaux rythmes scolaires, il m'importe de résoudre cette question de façon urgente. J'ai donc pris contact avec le cabinet de la ministre Désir afin de trouver des pistes de solution, et ce, en collaboration avec l'administration. Une des pistes envisagées lors de nos échanges serait d'aligner la prise de congé pour l'exercice d'une autre fonction dans une haute école par un travailleur TDD sur celle de leurs collègues TDI. Concrètement, le congé couvrirait l'absence du membre du personnel durant toute la durée de l'année académique, ce qui lui éviterait une reprise durant la période d'été lorsque les calendriers sont en décalage.

Croyez bien que ni ma collègue ni moi-même ne souhaitons mettre en péril la stabilité des équipes pédagogiques dans l'enseignement obligatoire ou dans l'enseignement supérieur. Nous mettons tout en œuvre pour trouver une solution équilibrée en concertation avec les acteurs concernés avant la fin de l'année académique.

M. François Desquesnes (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir pris le problème à bras-le-corps. Vous avez entamé le dialogue avec la ministre Désir et vous êtes engagée à trouver une solution, non pas pour les mois de juillet et août 2023, mais pour juillet et août 2024. C'est pourquoi je me permettrai de revenir vers vous à la fin de l'année 2023 pour m'assurer que vous aurez concrétisé les engagements que vous avez pris aujourd'hui, en adoptant des solutions pragmatiques.

Finalement, l'employeur, qu'il soit direct ou qu'il agisse par l'intermédiaire de subventions à l'emploi, reste le même: c'est bien la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est à la manœuvre. Dès lors, il est tout à fait normal que l'employeur trouve les solutions pour résoudre ce cas de figure. Je vous remercie pour l'énergie que vous avez déjà consacrée à ce dossier.

1.18 Question de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Rapport du comité d'experts sur les violences de genre à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain)»

1.19 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Rapport sur le harcèlement et les violences de genre à l'UCLouvain»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Présidé par la professeure Tulkens, le comité d'experts de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a été chargé d'examiner le dispositif de lutte contre le harcèlement et les violences de genre de l'université et, surtout, de proposer des améliorations. Ce comité vient de remettre un rapport qui compte plus de 200 pages. Il comporte les conclusions d'une année de recherche et d'enquête, ainsi qu'une vingtaine de pages de recommandations visant à prévenir les situations problématiques et à protéger les victimes, les témoins, les lanceurs d'alerte et à poursuivre et sanctionner les auteurs.

Je tiens d'abord à souligner la démarche entreprise par l'université. L'UCLouvain n'a pas attendu les résultats de l'enquête officielle «*Bien-être harcèlement et violences en enseignement supérieur*» (BEHAVES). Celle-ci fait partie de l'étude qui a été lancée au mois de décembre dernier à votre initiative, Madame la Ministre, et qui vise à mesurer et à mieux comprendre les phénomènes de harcèlement, de violence et de discrimination dans les institutions d'enseignement supérieur, ainsi qu'à évaluer les mesures en vigueur pour prévenir et traiter ces phénomènes. L'UCLouvain a en effet pris les devants et mené le même type de démarche en

interne. Mieux, en plus de dresser un état des lieux, le comité prend aussi position et adresse de nombreuses recommandations. Madame la Ministre, cela sera-t-il également le cas de l'enquête BEHAVES?

L'un des premiers constats intéressants, qui apparaît dès le préambule du rapport, concerne le phénomène de hiérarchisation dû à la précarité de certains contrats. Ce phénomène observé à l'UCLouvain apparaît aussi, j'en suis certaine, dans d'autres établissements d'enseignement supérieur. En effet, les universités sont des lieux particulièrement hiérarchisés et les relations de pouvoir s'y jouent à différents niveaux. Les membres du personnel se voient proposer des contrats précaires ou temporaires et dépendent donc de personnes qui peuvent influencer le cours de leur carrière scientifique et académique, particulièrement au début de celle-ci. Cette précarité et cette dépendance sont soulignées dans le rapport. Parler revient par conséquent à prendre le risque de ne pas entrer dans la carrière ou de la compromettre.

Quelle est votre analyse de la situation? Identifiez-vous le même problème? Comment avez-vous prévu de remédier à cette précarité et à cette insécurité au début des carrières académiques?

Un deuxième élément à relever dans le rapport concerne les inégalités encore frappantes vis-à-vis des carrières. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Pour l'année 2019-2020, 71 % des maîtres de recherche, 78 % des directeurs de recherche, 66 % des professeurs et 82 % des professeurs «ordinaires» sont des hommes. Ces derniers sont aussi majoritaires dans les principaux organes de décision et aux postes stratégiques, comme dans le pouvoir organisateur, le conseil d'administration, parmi les doyens de faculté ou les présidents d'instituts de recherche. C'est le phénomène du «tuyau percé», une expression utilisée pour décrire le fait que, si les femmes peuvent prétendre aux mêmes chances que les hommes d'obtenir, lors de leur première candidature, un poste de professeur à l'université, elles seront ensuite sous-représentées à des niveaux plus élevés. Dans les échantillons plus âgés, elles sont aussi plus nombreuses à n'avoir qu'un contrat à durée déterminée. Que pensez-vous de ces données? Quelles démarches avez-vous entreprises depuis le début de votre mandat pour freiner ce phénomène du «tuyau percé»?

Enfin, le comité consacre pas moins de vingt pages de recommandations au sujet du harcèlement et des violences de genre. L'une d'entre elles appelle à «une politique intégrée de lutte contre la violence et le harcèlement fondés sur le genre». Si cette recommandation s'adresse aux organes de l'UCLouvain, elle peut être contextualisée. Nous pouvons légitimement demander la mise en œuvre d'une politique de lutte contre les violences de genre intégrée à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est d'ailleurs l'une des recommandations phares de notre résolution du 13 octobre 2021 visant à prévenir et lutter contre le harcèlement des étudiantes et des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En plus de commander l'enquête en cours

– dont j’espère que nous aurons les résultats d’ici la fin de l’année –, qu’avez-vous entrepris pour mettre en œuvre nos recommandations? Comment simplifier le paysage qui comprend aujourd’hui bien trop d’organes aux compétences trop dispersées pour être clairement identifiables? Cela nuit à l’efficacité et peut dérouter une victime qui souhaite parler.

Une politique communautaire qui agirait tant sur la prévention que sur la protection et l’accompagnement des victimes, ainsi que sur les sanctions de ces faits, pourra-t-elle voir le jour lors de la présente législature? Qui dit efficacité dit aussi budget spécifique pour rendre les mesures effectives. De plus, comme nous le demandons dans notre résolution, il faut surtout instaurer un cadre légal. En effet, en l’absence d’un décret obligatoire, les établissements ne sont pas obligés d’instaurer un dispositif interne spécifique.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Le rapport du comité d’experts chargé d’analyser le dispositif de lutte contre le harcèlement et les violences de genre de l’UCLouvain est enfin là. Si ce rapport existe, c’est d’abord grâce à la mobilisation des étudiants et étudiantes. Ce sont eux qui ont mis la pression sur les autorités académiques et qui ont obtenu que cette enquête soit réalisée. Les luttes menées par les étudiants sont une fois encore un moteur dans le combat contre les violences sexuelles et sexistes.

De septembre à décembre 2022, 49 signalements de faits de violences sexuelles ont été effectués. Ce rapport liste et quantifie une série de problèmes et de difficultés. Il suggère de nombreuses pistes pour mieux prévenir les violences et soutenir les victimes. Il met en évidence les relations de pouvoir dans le cadre académique, notamment entre étudiants et professeurs ou encore entre jeunes chercheurs et maîtres de recherche. Celles-ci sont un frein à la parole, étant donné l’influence que certaines personnes peuvent avoir sur le parcours universitaire ou académique: les victimes qui parlent prennent un risque réel. Le rapport insiste donc sur la formation du personnel scientifique qui exerce des fonctions d’enseignement. Il propose aussi que les chercheurs boursiers au Fonds de la recherche scientifique (FNRS) puissent changer de promoteur sans que celui-ci doive marquer son accord, afin de limiter l’impact de ces relations de pouvoir.

Le rapport relève ensuite la confusion qui existe concernant les procédures de signalement et la cellule qui doit écouter et accompagner les victimes. Il recommande de faire de cette cellule un organe institutionnel indépendant de l’université et de lui accorder plus de moyens financiers et humains. C’est également la revendication de nombreux étudiants qui souhaitent pouvoir déposer une plainte ou un signalement en toute confiance. Pour rappel, le groupe PTB avait déposé, en mars 2022, une proposition de décret qui prévoyait un tel dispositif, mais notre texte avait été rejeté par tous les partis de la majorité. Le rapport pointe aussi la

nécessité de prendre des sanctions disciplinaires – pouvant aller jusqu’au licenciement – contre les enseignants coupables de harcèlement ou de violence de genre, ainsi que des mesures de protection pour les victimes.

Ce texte va donc dans le bon sens. Néanmoins, pour combattre efficacement les violences sexuelles et sexistes, il faut des moyens forts, en matière tant de prévention que de suivi et de soutien des victimes. Pour l’instant, ces moyens sont insuffisants, comme en attestent les drames qui se produisent malheureusement toujours.

Selon mon groupe, seule une structure indépendante des établissements, mais présente sur les campus et identifiable par tous les étudiants et étudiantes permettrait réellement de faire reculer les violences sexuelles et sexistes. Un tel organisme nécessite des équipes fournies capables de mener une prévention forte et d’accompagner les victimes.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance du rapport et quelle analyse en faites-vous? Maintenant qu’une série d’éléments ont été quantifiés, quelles mesures concrètes supplémentaires votre gouvernement envisage-t-il de prendre? Allez-vous suivre la recommandation d’externaliser la cellule de prise en charge des victimes? Qu’en sera-t-il des budgets dédiés à la lutte contre le harcèlement et les violences de genre sur les campus? Seront-ils revus à la hausse? Pourquoi ne pas aller plus loin et instaurer, dans l’ensemble des universités francophones de Belgique, des organismes permanents de prévention et de prise en charge des violences sexuelles et sexistes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le rapport sur le harcèlement et les violences de genre à l’UCLouvain, que la RTBF a eu la possibilité de consulter, fait partie du programme «Respect» lancé par l’université en mars 2022. Après avoir pris contact avec les autorités académiques de l’UCLouvain, il apparaît que ce rapport a été rédigé en totale indépendance par le comité d’experts sur le harcèlement et les violences de genre présidé par la professeure Françoise Tulken. Il est destiné aux organes compétents de l’université à qui il appartient de s’en saisir. Cela sera fait très prochainement, selon l’université.

Par ailleurs, des échanges sont prévus avec les auteurs dans le cadre de l’étude BEHAVES. C’est une étude que j’ai commandée. Madame Ryckmans, je vous confirme que les résultats sont attendus pour la fin de l’année 2023. L’étude a quatre objectifs: objectiver et dresser un état des lieux des situations de harcèlement et de violence dans l’enseignement supérieur sur la base d’une enquête quantitative; réaliser un état des lieux des dispositifs internes existants au sein des établissements et évaluer leur efficacité; mettre les résultats obtenus en perspective avec la littérature existante; formuler des recommandations.

Le cadre législatif s'appliquant aux établissements d'enseignement supérieur existe déjà. Le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations couvre les situations de harcèlement discriminatoire survenant dans les lieux ou activités liés à l'enseignement. Le Code civil et le Code pénal s'appliquent également. Pour ce qui des relations de travail, c'est la législation relative au bien-être au travail qui doit être appliquée.

Ces différentes législations sont détaillées dans la circulaire 8256 relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles au sein des établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale. Cette circulaire rappelle aux établissements l'existence de ces législations et leurs obligations en la matière. Elle va même plus loin, puisqu'elle recense les différents services permanents extérieurs et indépendants qui peuvent apporter une aide lors des situations de violence ou de harcèlement et prendre en charge des victimes. J'ai déjà eu l'occasion de citer ces services: SOS Viol, les services de prise en charge des victimes de violences sexuelles, les services d'aide aux victimes des Maisons de justice, etc. Les résultats de l'étude BEHAVES concernant la mise en œuvre de la circulaire permettront de juger de la pertinence de mesures complémentaires.

Par ailleurs, les inégalités entre les hommes et les femmes sont malheureusement encore fortement présentes dans les carrières professionnelles. La situation a trop peu évolué ces vingt dernières années. De nombreuses études, telles que «*Alma Mater, Homo Sapiens: Les inégalités entre femmes et hommes dans les universités francophones de Belgique*», dont les deux volets ont été menés en 2003 et 2012 par la professeure Danièle Meulders et son équipe, ont démontré que les inégalités entre les femmes et les hommes dans les carrières scientifiques et académiques demeurent importantes.

Dès le début des années 2000, dans la foulée de la création du Groupe d'Helsinki au niveau européen, cette constatation a mené à l'installation du Comité femmes et sciences (CF&S) au sein de notre Fédération. Cet organe, dont la création a été officialisée par décret en 2016, a pour objectif la promotion et l'amélioration de la participation équilibrée des femmes et des hommes aux carrières scientifiques et académiques.

Concernant certains contrats précaires qui sont proposés en début de carrière, ils portent pour la plupart sur des postes d'assistant ou sur des bourses de doctorat. Si environ 3,8 % des titulaires de doctorat ne trouvent en effet pas d'emploi, ces diplômes sont généralement fortement valorisés et ouvrent des voies porteuses au sein du secteur privé.

Par ailleurs, les universités ont mis sur pied un programme baptisé «Mentorat» qui permet au doctorant de se faire accompagner, outre par son promoteur, par un mentor issu du monde académique ou du secteur privé, en plus de son promoteur. J'ai apporté un soutien financier à ce programme durant sa première année d'existence. Mes services étudient la possibilité de prolonger ce soutien.

Mme Hélène Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, je prends note de vos réponses. Concernant le décret, il faut un cadre légal plus fort. En effet, les personnes qui ne rentrent pas dans le périmètre des décrets existants et articles du Code ne sont pas prises en charge. C'est la raison pour laquelle il est important de prendre des mesures plus fortes et générales. Naturellement, il faudra tenir compte des recommandations de l'étude qui sera achevée vers la fin de l'année dans le cadre de l'enquête BEHAVES.

En ce qui concerne les inégalités dans la carrière scientifique, j'aimerais disposer d'une évaluation de l'incidence du travail particulièrement intéressant mené par le CF&S et de la progression des femmes dans la carrière académique. Cependant, la réflexion ne porte pas suffisamment sur l'exercice de l'autorité, les modes de décision et les postes à responsabilités dans les universités. Le programme de mentorat que vous avez développé n'est pas basé sur une approche spécifique au genre.

Par conséquent, compte tenu de votre engagement et des moyens dont vous disposez, il semble utile d'agir et de faire en sorte que les recommandations qui arriveront vers la fin de l'année s'inscrivent dans un plan général visant à changer la donne concernant la présence des femmes dans les universités. En outre, il faut renforcer la protection des femmes qui s'y trouvent et des étudiantes qui sont victimes de viols ou d'agressions.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre, je suis un peu choquée par votre réponse. Le rapport objective toute une série d'éléments et prouve tous les problèmes qui surviennent actuellement. Il fait aussi état du nombre de femmes victimes d'agressions sexistes et sexuelles au sein des universités et révèle la chape de plomb qui est posée sur elles pour entraver leur parole et leur défense contre des hommes qui abusent d'une relation de pouvoir.

Je vous ai demandé quelles mesures concrètes et supplémentaires vous comptez prendre en tant que ministre de l'Enseignement supérieur. En réalité, vous me répondez que vous ne ferez rien! Toutes les choses que vous décrivez existent déjà: le cadre, la circulaire, les organismes extérieurs. Vous vous asseyez par conséquent sur les résultats du rapport qui dénonce des problèmes et vous vous justifiez en disant que les mesures existantes suffisent!

À propos des organismes extérieurs, votre réponse ne concorde pas avec le rapport. Vous donnez l'exemple de SOS Viol. Or, cet organisme n'a pas du tout pour vocation de venir au sein des universités défendre la parole des femmes qui subissent des violences sexistes et sexuelles. C'est un organisme qui fait ce qu'il peut avec les moyens du bord et dont le système d'écoute et de soutien psychologique est déjà débordé. En l'occurrence, la demande est claire. Il s'agit de créer une cellule ou un organe institutionnel indépendant des universités et de lui donner les moyens financiers et humains pour lui permettre d'agir au sein même des uni-

versités, ce que ne font pas du tout les organismes que vous avez cités. Je le répète: ces derniers fonctionnent avec des bouts de ficelle et sont débordés. À quoi bon commander des études si vous poursuivez les mêmes politiques après en avoir reçu les résultats édifiants?

En définitive, votre réponse n'est vraiment pas à la hauteur des problèmes générés par les violences que subissent les femmes au sein des universités.

1.20 Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Nouveau certificat en philosophies de la santé mentale»

Mme Joëlle Kapompole (PS). – C'est une première en Belgique: à partir de la prochaine rentrée académique, une nouvelle offre fera son apparition à l'Université de Mons (UMONS) en collaboration avec l'Université libre de Bruxelles (ULB). Il s'agit d'un certificat interuniversitaire en philosophies de la santé mentale qui permettra aux médecins, psychiatres et psychologues d'être mieux outillés dans ce domaine où les demandes augmentent considérablement, notamment à la suite de la crise de la Covid-19.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous en dire davantage sur ce nouveau certificat? Je crois savoir que les inscriptions ont déjà commencé. Le certificat est-il populaire auprès des futurs étudiants? Combien d'entre eux s'y sont-ils déjà inscrits et combien y sont-ils attendus?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, je partage votre intérêt pour cette formation, étant donné l'importance de ce sujet. Toutefois, la formation ne sera accessible qu'à partir du mois de septembre prochain; il est donc un peu tôt pour disposer d'une quelconque information fiable sur sa popularité auprès des nouveaux étudiants. Pour obtenir ce type d'information précise, le plus simple serait sans doute de s'adresser aux autorités de l'établissement qui organise cette formation.

Cette offre de formation s'adresse à des personnes déjà solidement formées, au moins détentrices d'un master, afin de leur dispenser une formation pluridisciplinaire centrée sur la clinique et la recherche. Elle vise un besoin ciblé auprès d'un public très large de professionnels dans différents secteurs: celui d'un croisement fécond entre les recherches et le travail des concepts en philosophie, en particulier l'épistémologie et la compréhension de l'humain dans ses multiples dimensions et interactions, ainsi que les différents domaines de la pratique médicale directement concernés par l'esprit et le psychisme humain.

Au fil du temps, ces deux champs d'investigation et de pratiques se sont séparés, comme s'il y avait, d'un côté, l'efficacité technique de la médecine et, de l'autre, l'agréable inutilité de la philosophie. Une telle séparation est regrettable pour les

deux disciplines et plus encore pour les patients qui ont besoin de soins. À l'évidence, la pratique – tant la recherche que la clinique – demande qu'elles s'articulent et s'enrichissent l'une et l'autre dans une approche intégrée de l'humain. Nous verrons donc ce qu'il adviendra de cette formation et ne pouvons, à ce stade, que nous réjouir chaque fois que des formations répondent à de tels défis et à de nouveaux besoins.

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie de partager mon intérêt pour ce nouveau certificat interuniversitaire en philosophies de la santé mentale. Il est toujours important de valoriser les projets innovants au sein de notre commission. La procédure d'admission se clôturant le 15 septembre 2023, c'est aussi l'occasion de lui donner un certain retentissement. En qualité de ministre de l'Enseignement supérieur, vous pouvez évidemment en faire la promotion; vous avez d'ailleurs développé dans votre réponse des éléments très pertinents concernant l'intérêt de ce nouveau certificat.

1.21 Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Intégration de la question climatique dans la formation initiale des enseignants»

1.22 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Formation des jeunes enseignants et enseignantes à la problématique du harcèlement scolaire»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Madame la Ministre, après la santé mentale, j'aborde un autre sujet d'importance au sein de notre société. En effet, l'environnement représente l'une des interrogations majeures que les sociétés contemporaines portent sur leur identité et sur leur avenir. Après avoir consulté plus de 1 000 jeunes âgés de 16 à 30 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Forum des jeunes a publié son avis sur l'éducation à l'environnement dans l'enseignement secondaire. Voici en quelques chiffres le résultat de l'enquête: 91 % des répondants et répondantes estiment que l'éducation à l'environnement devrait davantage être abordée dans l'enseignement secondaire. Pour 74 % des répondants, les thématiques liées à l'environnement n'ont pas suffisamment ou pas du tout été abordées durant leur parcours scolaire secondaire. De plus, 83 % des jeunes ne connaissent pas de sources d'information adaptées aux jeunes sur le changement climatique.

Les jeunes veulent davantage aborder, à travers tous leurs cours, les problèmes environnementaux actuels dans l'enseignement secondaire. C'est un message très enthousiasmant que nous devons entendre en tant que responsables politiques. L'école a un rôle essentiel à jouer dans notre société de demain, celui d'assurer une formation citoyenne suffisante pour relever les défis liés aux crises écologiques.

Madame la Ministre, dans le souci de sensibiliser les étudiants aux questions climatiques, peu importe leur cursus, est-il envisageable d'intégrer cet élément dans la formation initiale des enseignants (FIE) pour éviter, comme je l'ai lu dans la presse récemment, qu'un enseignant soit mis de côté, parce qu'il a décidé d'intégrer, peut-être de façon unilatérale, les thématiques écologiques dans ses cours?

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, j'aborderai pour ma part un autre sujet relatif à la FIE: la lutte contre le harcèlement scolaire. Récemment, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a enfin adopté le décret du 26 avril 2023 relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires. Le nouveau décret a été accueilli favorablement et a suscité de la motivation dans les écoles, notamment auprès des professeurs déjà impliqués dans cette lutte. J'ai interrogé votre collègue Mme Désir, qui m'a dit que plus de 209 écoles avaient candidaté pour la première phase de ce programme-cadre.

Cependant, des témoignages édifiants ont été récemment publiés par le journal «*Le Soir*», relatant les récits violents d'enfants et de leurs parents complètement démunis face au harcèlement. Ces derniers s'en remettent parfois aux dispositifs instaurés par votre collègue Caroline Désir, que j'interroge régulièrement sur le sujet. Ils racontent être confrontés à des difficultés émanant des équipes éducatives. Certains parlent de minimisation des faits, de réduction du phénomène à de simples conflits entre élèves, voire de professeurs eux-mêmes démunis face aux situations de harcèlement.

Si je salue le travail des équipes éducatives et la volonté des enseignantes et enseignants de faire évoluer le climat scolaire de nos écoles, force est de constater que certains professeurs ne s'estiment parfois pas assez outillés ou compétents pour agir correctement. La formation académique des enseignantes et enseignants doit alors être remise en question.

Madame la Ministre, quelles sont les mesures prises ou envisagées pour renforcer la thématique de la lutte contre le harcèlement scolaire dans la FIE pour les futurs professeurs? Avez-vous eu un échange avec votre collègue Caroline Désir à ce sujet, permettant une continuité dans la formation, pendant les études, puis pendant la carrière?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence a été l'occasion de revoir les référentiels des différentes matières enseignées et de repenser la FIE de l'enseignement maternel jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Des aspects extradisciplinaires, tels que ceux que vous avez cités au sein de vos deux questions, Madame et Monsieur les Députés, sont inclus dans cette révision.

Dans son article 5, § 1^{er}, le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants rappelle d'emblée qu'il s'inscrit complémentaiement dans la lignée des objectifs généraux définis à l'article 3 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Ce dernier définit très clairement les missions et objectifs généraux assignés aux établissements d'enseignement supérieur, parmi lesquels: «accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, pluraliste et solidaire»; «promouvoir l'autonomie et l'épanouissement des étudiants, notamment en développant leur curiosité scientifique et artistique, leur sens critique et leur conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs».

Plus particulièrement, pour la FIE, le décret du 7 février 2019 identifie, en son article 5, le développement et l'acquisition de plusieurs compétences par les étudiants. La première concerne «les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel» qui doivent permettre à l'enseignant d'«agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale».

Dans ce cadre, il est opportun de prendre en compte les dimensions socio-relationnelles et socio-émotionnelles dans les programmes de formation. Cet aspect est d'ailleurs explicité dès l'article 2 et rappelé dans les articles 19, 24 et 30, où l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) est mentionnée. Celle-ci est définie comme «un processus éducatif qui amène à la réflexion en vue d'accroître les aptitudes des jeunes à opérer des choix éclairés favorisant l'épanouissement de leur vie relationnelle, affective et sexuelle et le respect de soi et des autres».

Certes, le harcèlement scolaire n'est pas entièrement inclus dans ces problématiques, mais l'EVRAS concerne aussi explicitement la vie relationnelle. Ainsi, chaque référentiel de compétences et chaque contenu minimal des programmes de la réforme de la FIE doit intégrer «l'éducation aux médias et l'EVRAS [...] de manière transversale dans tous les axes de formation [...] Dans chacun des axes, une attention constante est portée au genre», autre notion transversale, mais aussi à la gestion inclusive de la diversité, à la lutte contre les stéréotypes et préjugés, et à la prévention du harcèlement.

Je suis donc consciente de l'importance de la problématique du harcèlement, mais le cadre réglementaire ne nous permet évidemment pas d'identifier explicitement chacun des aspects psychologiques, sociaux, économiques et culturels que les formateurs devront prendre en compte dans les différentes matières enseignées.

Il s'agit, pour les établissements, de dresser un inventaire détaillé des aspects nécessaires à la formation dans le descriptif des unités d'enseignement dont ils auront la responsabilité dans le cadre des référentiels. Tous ces éléments montrent

que le décret, dans son esprit comme dans les objectifs précis qu'il fixe, prend pleinement en compte le bien-être de l'enfant et le respect de tous ses droits et devoirs en créant, entre autres, un cadre relationnel bienveillant dans le groupe-classe, conformément à l'article 5, § 1^{er}, alinéa 3. Il en va de même pour la sensibilisation aux questions climatiques.

Je suis aussi régulièrement sollicitée par des associations ou des groupes naturellement sensibles à ces questions de société, qui souhaitent que celles-ci soient intégrées dans les approches transversales de la FIE, comme l'éducation aux médias et l'EVRAS. Cela montre bien l'importance sociale accordée à ces thématiques – à laquelle j'adhère, bien évidemment. La Commission du développement durable (CDD) de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) a également informé les établissements quant à la nécessité de faire figurer ces éléments dans les futurs programmes. Plusieurs établissements ont déjà pris des initiatives à cet égard et ont intégré l'éducation au développement durable à des degrés divers; certains sont allés jusqu'à créer une unité d'enseignement transversale spécifique.

Pour ma part, j'ai demandé à la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE) d'analyser la possibilité d'intégrer la sensibilisation à une école «verte», aux défis climatiques et au développement durable dans les axes de formation des enseignants. Lorsque la COCOFIE me rendra son avis, nous verrons comment ces propositions pourront contribuer à une meilleure intégration des questions climatiques dans les programmes des futurs enseignants.

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir demandé cet avis à la COCOFIE. Il sera utile pour vous-même et pour les parlementaires de l'analyser. Les législateurs de la prochaine équipe de la Fédération Wallonie-Bruxelles devront mieux préciser les objectifs environnementaux. Cela permettra de fournir un cadre rassurant pour les établissements et les enseignants.

Par ailleurs, il faudra croiser les bonnes pratiques. Comme vous venez de l'expliquer, les établissements ont déjà intégré la dimension environnementale dans leur pratique. Il est toujours enrichissant d'échanger entre professionnels pour améliorer la situation sur le terrain.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, le harcèlement scolaire est un phénomène très néfaste pour les élèves. C'est d'ailleurs l'une des premières préoccupations des parents. Vous avez beaucoup parlé de l'EVRAS. Si une petite partie des matières enseignées dans la FIE est consacrée au harcèlement scolaire, la gestion de la classe, la gestion de l'environnement scolaire et la gestion des élèves y figurent également.

Avant le nouveau programme-cadre élaboré par la ministre Désir, les appels à projets étaient souvent utilisés. C'est désormais un outil structurel, et des moyens de lutte contre le harcèlement scolaire sont proposés aux écoles. Il faudrait familiariser les futurs enseignants à ces nouveaux outils déjà utilisés dans ces écoles. Ayant appris comment fonctionne cette pratique dans le cadre de l'amélioration du climat scolaire, ils seront ainsi déjà familiarisés avec ces outils et avec les programmes élaborés par les écoles à leur entrée dans l'enseignement. Cela permettra une continuité avec la formation en cours de carrière. Les nouveaux enseignants ne débarqueront pas démunis dans leur métier.

1.23 Question de Mme Joëlle Kapompole, intitulée «Organisation de la formation visant l'octroi du barème 501 aux enseignants de l'enseignement secondaire à horaire réduit (ESAHR) ayant un master»

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Après de longues années d'attente, le décret adopté par notre Parlement en 2022 a enfin permis aux enseignants de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR) disposant d'un diplôme de master de suivre un module de 60 périodes de formation à la pédagogie de l'enseignement artistique, tous niveaux confondus, pour obtenir le barème 501. Sont notamment concernés les enseignants des académies de musique, lesquelles organisent souvent aussi des formations dans d'autres domaines comme les arts de la parole, le théâtre ou encore la danse. Cette avancée importante permet une rémunération plus juste de ces enseignants qui s'investissent énormément dans leurs domaines respectifs. La formation, dispensée depuis le mois de septembre 2022, est organisée par l'enseignement de promotion sociale.

Madame la Ministre, dans combien d'établissements cette formation est-elle disponible? L'offre est-elle répartie équitablement sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Alors que la première année académique depuis l'adoption du décret susmentionné vient de prendre fin, quel est le bilan de fréquentation de la nouvelle formation? Sera-t-elle encore organisée l'année prochaine? Quand sera lancé le prochain appel à candidatures? Celui-ci ouvrira-t-il directement les inscriptions dans l'ensemble des établissements de promotion sociale organisant la formation?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Quinze établissements d'enseignement de promotion sociale sont impliqués dans l'organisation des formations pour la période allant de septembre 2022 à juillet 2023. L'offre de formation est répartie sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles: en Région bruxelloise, à Anderlecht, Etterbeek et Laeken; en Brabant wallon, à Nivelles et Louvain-la-Neuve; dans le Hainaut, à Charleroi, Mons, Mouscron et Morlanwelz; en province de Namur, à Namur; en province de Liège, à Liège et Verviers-Dison; en province de Luxembourg, à Arlon.

En ce qui concerne le bilan de fréquentation de la formation, 1 518 postulants ont introduit un dossier de candidature. Parmi eux, 1 290 étaient admissibles. Ont été refusés 180 candidats pour défaut de titre et 22 pour défaut de fonction dans l'ESAHR. À ce stade, 685 membres du personnel en fonction dans les arts et détenteurs d'un master ou d'une agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) ou d'un master à finalité didactique ont obtenu l'attestation de réussite à l'issue du module de 60 périodes de formation à la pédagogie de l'enseignement artistique à tous les niveaux. L'année académique n'étant pas terminée, plusieurs groupes de formation sont toujours en cours. Il est donc un peu trop tôt pour estimer le nombre total de membres du personnel qui auront obtenu l'attestation de réussite. Sept groupes de formation seront encore organisés pour la période d'octobre à décembre 2023, soit un total de 175 membres du personnel potentiels. Le prochain appel à candidatures sera publié par circulaire le 29 août 2023. Les candidats pourront introduire leur candidature jusqu'au 13 septembre à minuit. Sept groupes de formation sont prévus: deux à Bruxelles, un à Louvain-la-Neuve, un à Mons, un à Ath, un à Namur et un à Liège.

Mme Joëlle Kapompole (PS). – Madame la Ministre, ma crainte est que cette formation ne puisse plus être organisée. Or, elle offre une plus-value financière intéressante pour l'ensemble des enseignants. Il me semblait donc pertinent de les rassurer sur ce point.

1.24 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Accompagnement des étudiantes souffrant d'endométriose»

Mme Sabine Roberty (PS). – Le 6 juillet 2022, le Parlement a adopté à l'unanimité une résolution relative à une plus grande sensibilisation et à une meilleure prise en charge de l'endométriose. Par ce texte, notre Parlement s'est positionné par rapport à cette maladie qui reste trop peu connue, bien qu'elle touche une personne menstruée sur dix. Je rappelle que sensibiliser, informer ou encore donner la parole aux personnes touchées par cette maladie sont des priorités pour mieux prendre en charge les personnes qui en souffrent. Les symptômes de l'endométriose sont multiples et peuvent varier d'un cas à l'autre: règles douloureuses, troubles digestifs, troubles urinaires ou fatigue chronique qui peuvent survenir avec une intensité plus ou moins grande. Cette maladie peut donc être particulièrement douloureuse et handicapante au quotidien.

Madame la Ministre, certaines étudiantes souffrant d'endométriose éprouvent des difficultés pour suivre les cours normalement. Avez-vous été sollicitée sur des cas particuliers où cette maladie a mis en péril la réussite des étudiantes? Que font les établissements d'enseignement supérieur pour accompagner ces étudiants? Avez-vous connaissance d'aménagements raisonnables qui seraient proposés aux étudiantes souffrant d'endométriose afin de leur permettre de suivre au mieux leur cursus? Dans le cas contraire, quelles mesures devraient-elles être prises pour

atteindre cet objectif? Comment le personnel académique et administratif est-il sensibilisé à la question?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, cette maladie est en effet sournoise et encore malheureusement trop peu connue. Par ailleurs, le diagnostic pour mettre un nom sur ses symptômes prend parfois plusieurs années. Dans certaines situations, des interventions chirurgicales sont alors nécessaires. Nous avons effectivement été interpellés par une situation assez grave où l'étudiante a été obligée de subir plusieurs interventions chirurgicales. L'accompagnement des étudiantes souffrant de problèmes de santé et d'endométriose en particulier peut inclure divers aménagements raisonnables pour répondre à leurs besoins spécifiques.

Pour ce qui est des dispositifs d'aide existants, les étudiantes concernées ont la possibilité, en début d'année, de demander un statut d'étudiante à besoins spécifiques ou d'étudiante en situation de handicap afin d'envisager des aménagements raisonnables au cas par cas. Si la maladie est invalidante au point de ne pas pouvoir assumer un programme complet de 60 crédits, l'étudiante peut solliciter un allègement pour raison médicale, sous couvert de l'article 151 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Par ailleurs, dans plusieurs établissements, le service social peut éventuellement soutenir les étudiantes.

L'endométriose demeure une véritable problématique de santé publique. Il est essentiel d'établir un diagnostic le plus tôt possible pour éviter les risques de complications, et pour favoriser l'établissement de nouvelles lignes directrices de prise en charge. Dans cet ordre d'idées, le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) travaille actuellement sur les critères de qualité et des recommandations nationales pour améliorer la prise en charge des patientes atteintes d'endométriose.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, votre réponse est plutôt encourageante. En effet, le fait de subir deux à trois opérations, souvent sous anesthésie générale, durant une année académique et de s'absenter régulièrement pour suivre des examens médicaux parfois douloureux, en semaine et en journée, rend le quotidien d'une étudiante souffrant d'endométriose bien différent de celui de ses pairs. Ces absences ont, de surcroît, de lourdes conséquences sur son avenir étudiantin, puisque cette étudiante a du mal à réussir ses 60 crédits dans les temps impartis par le décret «Paysage».

La solution qui semble parfois la plus facile serait d'abandonner le cursus. Nous devons justement pallier le manque d'information par des propositions et des communications sur les aménagements potentiels qui peuvent être mis en place dès le début de l'année académique. Les études sont parfois la seule chose qui

donne la force aux personnes souffrant d'endométriose de tenir debout. Il aurait été injuste de ne pas les écouter et de ne pas leur offrir la bienveillance et le respect que ces personnes méritent. Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à cette question de santé publique. J'entends également que le KCE s'attelle à la recherche d'alternatives, je m'en réjouis.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de M. Eddy Fontaine, intitulée «Recours à la médiation entre les mineurs auteurs d'un fait qualifié infraction (FQI) et les victimes», de M. Nicolas Janssen, intitulée «Campagnes de sensibilisation aux écrans», de M. David Weytsman, intitulée «Soutien du secteur horeca bruxellois», de Mme Anne-Catherine Goffinet, intitulée «Création d'une formation d'assistant en soins infirmiers», de M. Benoît Dispa, intitulée «Mesures de prévention en matière d'espionnage par des étudiants étrangers», et de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «Enseignement à distance et jurys de la Fédération Wallonie-Bruxelles», et de Mme Sophie Mengoni, intitulée «Soutien aux établissements dans la transition numérique», sont retirées.

Les questions orales de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulées «Politique de revue des dépenses: les détachés pédagogiques» et «La Chambre des représentants approuve la loi qui concrétise l'accord sur les numéros INAMI», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h15.*